



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 septembre 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2025.

10.03 Questions

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs*

Période de questions du public

- 10.04** Autre sujet
CA *Direction des relations avec les citoyens_greff et services administratifs*
Féliciter l'équipe de soccer semi-professionnelle senior, Club de Soccer LaSalle, pour leur titre de champion de Ligue 2 Québec, dès sa toute première saison d'existence.
- 10.05** Autre sujet
CA *Direction des relations avec les citoyens_greff et services administratifs*
Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Joey Joseph Pugliese suite à son décès.
- 10.06** Procès-verbal
CA *Direction des relations avec les citoyens_greff et services administratifs*
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 août 2025, à 19 h.
- 10.07** Procès-verbal
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459049*
Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle qui s'est tenue le 18 juin 2025.
- 10.08** Procès-verbal
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459053*
Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 20 août 2025.

12 – Orientation

- 12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459051*
Adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2040.

12.02 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459050

Adopter le Plan local de transition écologique de LaSalle 2025-2030.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Déclaration pour souligner la Journée mondiale de la prévention du suicide qui aura lieu le 10 septembre 2025 sous le thème « Changer le discours ».

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258749003

Octroyer le contrat pour la mise à niveau de certains équipements culturel dans le Théâtre du Grand Sault à Solotech Inc, pour un montant total de 339 992,64 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offre n° 25-21088.

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257151032

Octroyer le contrat à Bau-Québec Ltée., au montant de 3 288 462,42 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du secteur Est du parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 863254.

20.03 Contrat de construction

CE Direction des travaux publics - 1250269007

Entériner une dépense de 112 474,29 \$, taxes incluses, auprès de Toitures Trois Étoiles Inc., pour des travaux de réfection de la toiture ainsi que le changement du plafond suspendu du chalet Ménard de l'arrondissement de LaSalle. De demander au comité exécutif d'approuver les virements de crédit à cet effet.

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1250269006

Amender la résolution CA23 20 0037 adoptée le 6 février 2023, afin d'augmenter les contingences de 250 000 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Cardin Julien Inc. pour des services professionnels, pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel, majorant ainsi la dépense initiale du projet de 1 473 690,16 \$, taxes incluses, à 1 723 690,16 \$, taxes incluses.

20.05 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817021

Autoriser la signature de la convention de prêt de local, à intervenir entre le Club de lutte LaSalle et l'arrondissement de LaSalle, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027. Autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention pour le local situé au Centre Sportif Dollard-St-Laurent.

20.06 Entente

CA Direction des travaux publics - 1257151033

Autoriser la signature d'un bail entre Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et Communauto pour la location d'espaces de stationnement sur le territoire de l'arrondissement, au montant total de 9 600,00 \$, rétroactivement à partir du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258797002

Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2025-2026 d'une valeur de 6 846 \$.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255480011

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour l'organisation de l'événement JournÉLÉ qui se tiendra le 8 novembre 2025 à la Bibliothèque de l'Octogone.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259156002

Accorder une contribution financière totale de 15 000 \$, taxes incluses si applicables, à 4 organismes dans le cadre de leur offre de service de camp de jour de 2025 pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1255480013

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la réalisation du magazine souvenir de leur gala annuel de levée de fonds qui aura lieu le 4 octobre 2025.

30 – Administration et finances

30.01 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1255480012

Amender l'autorisation accordée par la résolution CA25 20 0158 afin de modifier des dates de bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

30.02 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459054

Entériner l'autorisation accordée à Marché Ehi inc. de tenir un événement barbecue extérieur le 3 septembre 2025 sur sa propriété commerciale située au, 1201, 90^e Avenue.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459055

Entériner l'autorisation accordée à Sous le palmier inc. de tenir un événement extérieur pour célébrer le 15^e anniversaire du restaurant le 6 septembre 2025 sur la propriété commerciale située au 2046, rue Lapierre.

30.04 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1251526007

Autoriser la réalisation d'une murale au 1220-1276, avenue Dollard, LaSalle, sur le mur extérieur donnant sur l'avenue Dollard, conformément au Règlement LAS-0134.

30.05 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1258797003

Autoriser le Cégep André Laurendeau à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre de leurs activités durant la saison 2025-2026 au Centre sportif Dollard Saint-Laurent.

30.06 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1258891013

Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 18 octobre 2025.

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1258891011

Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme « le Canada en fête » relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2025 et désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

30.08 Reddition de comptes

CA *Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs* - 1253035008

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2025.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs*

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

40.02 Règlement - Adoption

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1258071001

Dépôt et présentation du projet de Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459044

Adopter le règlement numéro LAS-0137-2 modifiant le Règlement numéro LAS-0137 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement numéro 2192 et ses amendements afin de modifier son titre et d'abroger l'article 43.

40.04 Règlement - Adoption du premier projet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459032

Adopter le règlement numéro 2098-LAS-212 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à réviser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique.

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation public du 27 août 2025 portant sur le projet de résolution PP-37 visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour des fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

40.06 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459047

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-37) visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour des fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1257151029

Autoriser l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue des Oblats et du boulevard LaSalle et la réduction de la vitesse de 40km/h à 30km/h sur le boulevard LaSalle pour une zone parc devant le parc des Saints-Anges.

40.08 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1257151030

Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

40.09 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1257151031

Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459052

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal et de changer les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment situé au 117, rue Brosseau (lot 1 930 612).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1256456008

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 40

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 10.07

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1255459049

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 18 juin 2025.

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 18 juin 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-27 13:28

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459049

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 18 juin 2025.

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 2023, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique. Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire.

Pour chacune de ces rencontres, un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0449 (1245459045) – Adoption - Soumettre pour considération la recommandation émise par le Comité de transition écologique de LaSalle à la rencontre du 25 septembre 2024 concernant la vision et les orientations pour l'élaboration du Plan local de transition écologique.

CA23 20 0376 (1239255057) – Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

DESCRIPTION

Le Comité de transition écologique de LaSalle s'est réuni le 18 juin 2025. Lors de cette rencontre, les membres ont travaillé, en sous-groupes, les mesures prioritaires à intégrer au Plan local de transition écologique (PLTÉ). Il a été demandé aux membres de réduire la liste des 83 mesures potentielles afin de retenir seulement les plus saillantes. De plus, les membres ont dû identifier, par le biais de votes, les 10 à 12 mesures phares à mettre en valeur dans le PLTÉ. Au total, 65 mesures prioritaires et 12 mesures phares ont été sélectionnés par les membres. Ainsi, de façon unanime, les membres conviennent que :

« Le Comité de transition écologique de LaSalle propose de retenir les mesures prioritaires sélectionnées en atelier, soit 65 mesures y compris les 12 mesures phares identifiées. Le comité propose que ce soit ces mesures qui soient acheminées à la direction et au conseil d'arrondissement pour considération et intégration au Plan local de transition écologique. »

La rencontre s'est conclue par un rappel des prochaines étapes d'élaboration du Plan local de transition écologique.

Le compte rendu des discussions de cette rencontre est déposé au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-26

Pascal LAVOIE
Directeur



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 10.08
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1255459053

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 20 août 2025.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 20 août 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-27 14:54

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459053

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 20 août 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 20 août 2025

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-26

Pascal LAVOIE
Directeur



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 12.01
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1255459051

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2040.

D'adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2040.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-09-02 07:53

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2040.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement est accompagné par la firme Vlan paysages depuis février 2024 pour réaliser son Plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV) pour l'horizon 2025-2040.

Les objectifs du mandat étaient les suivants :

1. Mettre à jour le portrait sociodémographique et territorial par une analyse des parcs et espaces verts, des équipements, de l'appréciation des installations, le tout, en adéquation avec les services offerts et les besoins des clientèles visées;
2. Prévoir l'évolution des besoins en parcs et espaces verts, des équipements et structures en fonction de la croissance démographique, des nouveaux secteurs de planification et des enjeux climatiques et environnementaux;
3. Développer la vision et les principes directeurs;
4. Établir les lignes directrices et critères de design qui orienteront les futurs aménagements, l'amélioration et le maintien des parcs et espaces verts;
5. Élaborer un guide d'entretien de toutes les composantes d'un parc et espace vert qui détaille les interventions, les ressources financières et humaines nécessaires;
6. Planifier les investissements et recommander des interventions sur une période de 15 ans.

Le PDPEV constitue un outil stratégique de planification visant à orienter les interventions de l'arrondissement en matière d'aménagement et d'entretien des parcs et espaces verts, afin de traduire sa vision et ses intentions en actions concrètes, tout en assurant la cohérence des travaux réalisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV) 2025-2040 s'appuie sur le plan précédent de 2018, qu'il actualise en profondeur. Cette nouvelle mouture introduit plusieurs éléments novateurs, notamment :

- L'intégration des espaces verts interstitiels : des terrains de 350 m² ou plus, non programmés à ce jour, mais présentant un fort potentiel pour répondre aux besoins de détente et de loisirs des LaSalloises et des LaSallois.
- L'ajout de nouvelles typologies : pour mieux refléter la diversité des parcs et espaces verts sur le territoire, incluant par exemple les ruelles vertes et les places publiques.

- Une approche axée sur la transition écologique : valorisant les parcs et espaces verts non seulement comme lieux de loisirs, mais aussi comme leviers d'adaptation aux changements climatiques.
- Une méthodologie de planification structurée et multicritère : permettant de guider intelligemment les interventions en matière d'aménagement et d'entretien.
- Un plan d'entretien dédié : reconnaissant l'importance de la durabilité des équipements et facilitant leur gestion à long terme.

L'arrondissement se dote de la vision suivante pour son PDPEV :

Les parcs et espaces verts représentent des lieux identitaires de LaSalle. Ils offrent un environnement que la population aime avec passion, où elle s'engage et où elle s'épanouit à chaque étape de la vie. Les parcs et espaces verts de l'arrondissement de LaSalle comptent parmi les leviers d'adaptation face aux changements climatiques et font preuve de leur rôle névralgique dans la transition écologique. La vision des parcs et espaces verts s'appuie sur la vision du plan stratégique déjà mis en place par l'arrondissement qui vise à promouvoir un milieu de vie harmonieux, sécuritaire, inclusif et écologique, entre ville et nature, que sa population aime avec passion et où elle s'épanouit à toutes les étapes de la vie.

Cette vision se définit en cinq (5) thèmes, soit :

- **ADAPTATION ET BIODIVERSITÉ** : Les parcs et espaces verts contribuent à la conservation de la biodiversité, à l'augmentation de la connectivité et de la connexion avec la nature, agissant ainsi comme leviers d'adaptation face aux impacts des changements climatiques.
- **IDENTITÉ**: Les parcs et espaces verts, avec ses vocations, son patrimoine matériel et immatériel, reflètent l'identité de LaSalle, son histoire et sa communauté en symbiose avec la nature.
- **RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE** : Les parcs et espaces verts offrent des milieux de vie durables adaptés aux changements climatiques, des lieux de connexion sociale inclusifs, ainsi que des lieux d'expression pour la communauté.
- **MOBILITÉ** : Les parcs et espaces verts forment un réseau vert sécuritaire, connecté au tissu urbain et offrent une accessibilité universelle.
- **ÉCO-RESPONSABILITÉ** : Des pratiques d'entretien et de gestion écoresponsables des parcs et espaces verts assurent leur pérennité et la durabilité des équipements.

Cette vision et ses thèmes se déclinent en principes directeurs, puis en critères de design accompagnés d'exemples d'interventions permettant de l'opérationnaliser concrètement dans les projets d'aménagement ou de réaménagement des parcs.

JUSTIFICATION

Le PDPEV rejoint les objectifs stratégiques de l'arrondissement. En effet, ce plan s'insère de façon concrète dans les orientations stratégiques énoncées dans son Plan stratégique 2023-2030, soit :

- Orientation 2 : Un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère
 - Axe 2.3 : Valoriser les espaces verts, les parcs et les plans d'eau
- Orientation 3 : Une communauté solidaire, équitable et inclusive
 - Axe 3.1 : Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population
 - Axe 3.3 : Favoriser la sécurité et le bien-être de la population
- Orientation 4 : Une mobilité active et structurante
 - Axe 4.4 : Intégrer les principes de l'accessibilité universelle
- Orientation 5 : Une transition écologique pour un avenir vert et résilient
 - Axe 5.3 : Assurer la résilience du territoire et des infrastructures

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le PDPEV sera disponible en ligne (site Web) et la promotion sera fait sur les réseaux sociaux de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La mise en œuvre des actions et mesures du PDPEV s'articulera dès son adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSE PAR

Le : 2025-08-29

Pascal LAVOIE
Directeur



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 12.02
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1255459050

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan local de transition écologique de LaSalle 2025-2030.

D'adopter le Plan local de transition écologique de LaSalle 2025-2030.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-28 14:54

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459050

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan local de transition écologique de LaSalle 2025-2030.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement élabore son Plan local de transition écologique 2025-2030 (PLTÉ) depuis juin 2024.

Les principales étapes de réalisation ont été les suivantes :

1. Consolidation d'un diagnostic territorial présentant les principales forces, faiblesses, menaces et opportunités de l'arrondissement
2. Élaboration d'une vision et des orientations sur la base des principales thématiques issues du diagnostic
3. Démarche de consultation publique pour confirmer la vision et les orientations et alimenter la banque d'actions possibles
4. Raffinement de la vision et des orientations et production d'une banque d'actions préliminaires
5. Priorisation des actions, des mesures et des mesures phares du PLTÉ - *ateliers Internes et CTÉL*
6. Rédaction du PLTÉ

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement a été accompagné dans sa démarche par le Comité de transition écologique de LaSalle, qui a assumé un rôle de comité aviseur aux étapes névralgiques de l'élaboration du Plan et par une firme externe (Ellio inc.) pour la démarche participative et la priorisation des actions du Plan.

L'aboutissement de la démarche d'élaboration est le PLTÉ pour LaSalle sur un horizon de 5 ans (2025-2030) qui regroupe 5 orientations, 18 actions, 69 mesures et 12 mesures phares, porteuses du plan. Il s'agit d'un plan ambitieux mais réaliste, réalisée en collaboration avec les services de l'arrondissement, la population et le Comité de transition écologique.

L'arrondissement se dote de la vision suivante pour son PLTÉ :

En 2030, LaSalle devient un arrondissement où la nature, la communauté et l'économie locale s'harmonisent pour créer une collectivité plus verte, plus

équitable et plus résiliente. L'aménagement du territoire, les infrastructures et les services sont pensés pour répondre aux besoins de sa collectivité tout en renforçant sa résilience face aux changements globaux. Grâce à un verdissement accru, à la protection des milieux naturels, et à des paysages bleus et verts mieux connectés, l'arrondissement offre un cadre de vie plus sain et agréable, réduisant les effets des îlots de chaleur et favorisant une biodiversité croissante. L'esprit de communauté se renforce par un tissu social serré, où l'inclusion, la transparence et la participation publique sont au cœur des initiatives. L'accessibilité est renforcée, permettant aux personnes de se déplacer plus facilement grâce à des modes de transport diversifiés, sécurisés et mieux adaptés à toutes les réalités. L'arrondissement facilite les efforts locaux en matière de transition écologique, et favorise une économie locale et circulaire, soutenant les commerces écologiques et les initiatives communautaires. Les LaSallois(es), comme les entreprises locales, sont engagé(e)s dans la transition écologique grâce à des initiatives durables et collectives. La sensibilisation et l'accès aux solutions écoresponsables permettent à la collectivité de contribuer activement à un mode de vie plus durable. Par ce fait, l'économie locale est stimulée et renforce l'attractivité de LaSalle comme lieu de choix pour vivre, travailler et s'épanouir à toutes les étapes de la vie.

Cette vision se décline en cinq (5) orientations, soit :

- Prôner un **AMÉNAGEMENT** du territoire inclusif, durable et résilient, en garantissant un accès équitable aux services et aux espaces verts, tout en anticipant et en s'adaptant aux impacts des changements climatiques et globaux.
- Protéger et valoriser la **BIODIVERSITÉ**, développer des corridors écologiques locaux et régionaux et diversifier le verdissement pour renforcer la résilience écologique de notre territoire.
- Développer une **COMMUNAUTÉ** solidaire, inclusive et engagée, en renforçant l'équité sociale et la participation citoyenne à la transition écologique.
- Faciliter une diversité de modes de **DÉPLACEMENTS** durables, accessibles et sécurisés, en intégrant la mobilité comme un levier d'aménagement du territoire et d'équité sociale.
- Encourager une consommation et une gestion responsable des ressources, en soutenant des pratiques **ÉCORESPONSABLES** et en renforçant la circularité des matières et de l'économie locale.

Les 18 actions et 69 mesures qui opérationnalisent cette vision et ces orientations sont présentés dans le Plan local de transition écologique 2025-2030.

JUSTIFICATION

À sa séance du 25 août 2025, le comité de transition écologique de LaSalle a recommandé à l'unanimité au conseil d'arrondissement d'adopter le Plan local de transition écologique de LaSalle.

Le PLTÉ rejoint plusieurs des objectifs stratégiques de l'arrondissement. En effet, ce plan s'insère de façon concrète dans les orientations stratégiques énoncées dans son Plan stratégique 2023-2030, soit :

- Orientation 2 : Un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère
- Orientation 3 : Une communauté solidaire, équitable et inclusive
- Orientation 4 : Une mobilité active et structurante
- Orientation 5 : Une transition écologique pour un avenir vert et résilient

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Plan local de transition écologique de LaSalle (2025-2030) est un outil transversal touchant l'ensemble des activités de l'arrondissement, et servira à guider les efforts de celui-ci en matière de transition écologique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est élaboré par la division des Communications. Des communications via l'infolettre de l'arrondissement, le bulletin l'Accent, le site Web, les écrans numériques, un courriel aux partenaires et l'infolettre interne. Un événement de lancement est également prévu, destiné aux employés et aux partenaires de l'arrondissement. Des communications quant aux sujets connexes au PLTÉ auront lieu en continu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La mise en œuvre des actions et mesures du PLTÉ s'articulera dès son adoption. Un comité de suivi sera mis en place et se réunira annuellement pour effectuer la reddition de compte du Plan.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-27

Veronique DUMAIS LALONDE
conseiller(-ere) en planification

Pascal LAVOIE
Directeur



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1258749003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer le contrat pour la mise à niveau de certains équipements culturel dans le Théâtre du Grand Sault à Solotech Inc, pour un montant total de 339 992,64\$, taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offre no. 25-21088.

D'octroyer le contrat pour la mise à niveau de certains équipements culturel dans le Théâtre du Grand Sault à Solotech Inc, pour un montant total de 339 992,64\$, taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offre no. 25-21088.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-29 08: 30

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258749003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat pour la mise à niveau de certains équipements culturel dans le Théâtre du Grand Sault à Solotech Inc, pour un montant total de 339 992,64\$, taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offre no. 25-21088.

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, il y a eu un diagnostic des équipements scéniques du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, fait par le Bureau des équipements et espaces culturels du service de la Ville de Montréal. Ce rapport indiquait que, les normes du milieu ayant évolué, la mise à niveau de nos équipements s'imposait déjà en 2018 et étaient en fin de vie. Plusieurs des équipements ne sont plus sur le marché depuis plusieurs années. Quand ils cesseront de fonctionner, nous ne serons pas en mesure de les remplacer ni de les réparer, ce qui entraînera un bris de service pour une durée indéterminée pour nos citoyens. De plus, le choix des spectacles pour notre programmation est déjà limité dû à la désuétude de nos équipements culturels. Également, nos équipements actuels ont une consommation énergétique élevée en comparaison aux équipements de l'industrie actuelle. Finalement, le système (éclairage et son) fonctionne comme un tout. Quand une seule pièce d'équipement en fin de série rendra l'âme, tout le système qui ne pourra plus être utilisé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux équipements culturels permet aux arrondissements de la Ville de Montréal de déposer une demande de soutien financier auprès de la Division des Équipements culturels et Bureau d'art public du Service de la culture afin de bénéficier d'un financement de 60 % du coût des dépenses des équipements demandés et l'arrondissement doit assumer 40 % des dépenses restantes. LaSalle peut bénéficier du programme dès cette année, aux critères actuels, avec des fonds assurés à la hauteur de 211 893 \$, net de ristournes. L'arrondissement sera dans l'obligation de fournir 40% du dépense totale.

Si cette dépense n'est pas autorisée cette année, nous ne serons pas en mesure de profiter du soutien du programme en 2026.

Un appel d'offres public portant le numéro 25-21088 a été lancé dans le SEAO. L'appel d'offres comprenait deux lots. Le premier lot visait à remplacer l'équipement scénique du

Théâtre du Grand Sault, incluant l'équipement d'éclairage, de sonorisation et de projection vidéo. Le deuxième lot visait à moderniser l'équipement de la galerie les Trois C, notamment avec un système de diffusion audio-vidéo et un mur d'exposition amovible.

JUSTIFICATION

2 entreprises ont déposé une soumission. Le deuxième lot a été annulé. Un article dans le lot 1 a dû être retiré de la soumission car l'équivalence n'a pas été validé au préalable. Les montants ci-dessous sont donc ajustés pour retirer l'article en question des deux soumissions.

Liste d'entreprises et les montants avec taxes:

Compagnies	Lot 1 Équipement théâtre
Estimation de l'arrondissement	293 803,67\$
Solotech inc.	339 992,64 \$
XYZ Technologie Culturelle inc.	662 055,36\$

Le lot 1 sera accordé au plus bas soumissionnaire conforme : Solotech inc

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente dépense de 339 992,64\$, taxes incluses, ou 310 458,60\$ net de ristournes de taxes sera financée comme suit:

- 60% au PDI du Service de la culture dans le cadre du programme de renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes et d'équipements spécialisés (no. 36180) et la Ville de Montréal pour un montant de 203 995,58\$ taxes incluses, ou 186 275,16\$ net de ristournes de taxes financé via le règlement d'emprunt du BEEC pour le renouvellement des équipement scéniques suivant: 21-045 Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes et d'équipements spécialisés ;
- 40% au PDI de l'arrondissement de LaSalle pour un montant de 135 997,06\$ taxes incluses, ou 124 483,44\$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera imputé avec le PDI 2025-2034 et sera financée par emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement par le Règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement no. RCA LAS-0171 réfect. bâtim._ l'arrond. Lasalle CA25 200123 .

Taxes incluses (\$)	LaSalle	Serv. culture	TOTAL
Contrat	135 997,06\$	203 995,58\$	339 992,64\$

Le budget total requis (taxes incluses) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025.

Projet	2025	Total
Mise à niveau de l'équipement scénique du Théâtre le Grand Sault	339 992,62\$	339 992,62\$
Total	339 992,62\$	339 992,62\$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement: 8 septembre 2025

Achat et réception des items : automne 2025

Installation: hiver 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Stephane ALLARD)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric POTVIN, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division culture et bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-25

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ

chef(fe) de division - culture, sports,
développement social



Dossier # : 1257151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Bau-Québec Ltée., au montant de 3 288 462,42 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du secteur Est du parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques, dans le cadre de l'appel d'offres public 863254. (Dépense totale de 3 650 193,28 \$: Contrat 3 288 462,42 \$ + contingences 230 192,37 \$ + incidences 131 538,50 \$)

D'octroyer le contrat à Bau-Québec Ltée., au montant de 3 288 462,42 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du secteur Est du parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques, dans le cadre de l'appel d'offres public 863254. (Dépense totale de 3 650 193,28 \$: Contrat 3 288 462,42 \$ + contingences 230 192,37 \$ + incidences 131 538,50 \$)

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-09-02 08:17

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Bau-Québec Ltée., au montant de 3 288 462,42 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du secteur Est du parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques, dans le cadre de l'appel d'offres public 863254. (Dépense totale de 3 650 193,28 \$: Contrat 3 288 462,42 \$ + contingences 230 192,37 \$ + incidences 131 538,50 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la deuxième édition du Budget participatif, la Ville de Montréal a réservé 31 509 275 M \$ à son budget d'immobilisations pour réaliser des projets issus de propositions citoyennes, choisis par la population et qui contribuent à la jeunesse, l'équité et la sécurité.

Après une phase de collecte d'idées citoyennes, suivie de plusieurs étapes de tri, d'analyse et de développement des idées en projets, 35 projets issus de ces idées citoyennes ont été soumis au vote du public. Cinq (5) projets ont été retenus comme lauréats à l'issue de ce vote, en raison du nombre de voix obtenues et de leur valeur entrant dans l'enveloppe disponible de 31 509 275 M \$.

Le projet « Des aires d'activité accessibles pour toutes les générations » au parc Ouellette est le projet dont il est question. Ce projet lauréat vise l'aménagement universellement au parc de quartier Ouellette, pour que toutes les générations puissent en profiter. L'ensemble des installations incluront des bancs, une fontaine à boire avec brumisateur et nombreux équipements de jeux qui pourront être utilisés sans obstacle.

En complément, le programme d'aménagement urbain et inclusif (PAUI) de 2023 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), vise à ce que les infrastructures construites par la Ville soient adaptées aux différents besoins des personnes aînées, des personnes ayant une limitation fonctionnelle et des enfants, en intégrant l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) et l'accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

La réalisation du projet permettra de répondre aux différents besoins des groupes de population, classées en trois volets : personnes aînées, personnes ayant une limitation fonctionnelle et les enfants. Ainsi, l'aménagement proposé est conçu pour offrir des équipements de jeux pour des personnes de différents groupes d'âge.

Le SDIS agit à titre de gestionnaire de ce programme et a notamment comme responsabilités

sa mise en application et le respect des orientations de celui-ci.

La réalisation de ce projet financé par le PAUI, à hauteur de 22,5% du budget total, sera sous la responsabilité de l'arrondissement en collaboration avec une firme externe. À titre d'exécutant, l'arrondissement assurera notamment la planification, la coordination, le contrôle et le suivi de chacune des activités nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet inclus des aménagements avec des infrastructures accessibles universellement tel que table adaptée pour la mobilité réduite et un revêtement en caoutchouc pour l'accès à certaines aires de jeux.

Le concept d'ADS+ a été intégré dès la planification dans les démarches afin d'alimenter la planification et améliorer la représentativité de la population dans toute sa diversité de façon collective, rassembleuse et inclusive. Les consultations citoyennes ont été faites en deux étapes soit d'abord un sondage pour les usagers du parc en 2023. L'arrondissement a ensuite fait une consultation ciblée avec un groupe pour aînés et a ensuite avec les écoles et garderie à proximité. Lors de la consultation pour les besoins des aînées des citoyens de la gent féminine et masculine étaient présents.

Pour la période 2025-2026, l'aide financière prévue au PAUI est de 750 000 \$ pour l'arrondissement

L'arrondissement assume 100 % des coûts qui dépassent les financements admissibles au projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2249542003 - Autoriser un virement de crédits de 2 158 000 \$, en provenance du Service de l'expérience citoyenne et de vers l'arrondissement de LaSalle pour le projet « des aires d'activité accessibles pour toutes les générations » dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal.

CA24 20 0117 – 8 avril 2024 - D'octroyer le contrat à Projet Paysage inc. au montant de 190 053,68 \$ taxes incluses pour des services professionnels d'architecture de paysage et d'ingénierie électrique pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour la réfection d'aires de jeux et d'un espace pour aînés au parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public 801224. (Dépense totale : 209 059,05 \$: contrat 190 053,68 \$ + contingences 19005,37 \$); et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. GDD 1247151006

CA23 20 0160 - 1er mai 2023 - D'autoriser une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif de la Ville (PAUI) pour un projet de réaménagement du secteur des aires de jeux du parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle. D'autoriser le Directeur des Travaux publics à signer cette demande.

DESCRIPTION

Les travaux consistent en le réaménagement du secteur Est du parc Ouellette. L'aménagement prévoit des aires d'activité accessibles pour toutes les générations. Les nouveaux aménagements comprendront des équipements de jeux pour les groupes d'âge suivant 18 mois à 18 ans et pour les aînés.

Plus précisément le projet aménagera :

- Un secteur inclusif pour petits et grands incluant un module de jeux, des maisonnettes, des trampolines et des jeux tournants et musicaux. L'aménagement d'un secteur pour 5 à 12 ans incluant un grand module de jeux avec cordes et une

- balançoire avec soucoupe ;
- Un secteur pour adolescents incluant des murs d'escalade, des jeux d'équilibre sur corde (slackline) et des trampolines ;
- Un secteur pour aîné(e)s incluant des stations d'exercices, des tables avec pergola et des bancs berçants ;
- Une fontaine à boire avec brumisateur ;
- Des supports à vélos ;
- De l'éclairage sécuritaire ;
- Un sentier principal en béton et un sentier secondaire en revêtement de criblure de pierre.
- La plantation d'arbres et de zones de végétaux ainsi qu'une rivière sèche.

JUSTIFICATION

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans un journal et sur le site électronique du SÉAO pour des travaux de réaménagement du secteur Est du parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 15 juillet 2025. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 août 2025 et elle est valide pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 863254 - Contrat A.P. 25-1932.
Quatre addendas ont été émis :

No 1 : modification aux instructions aux soumissionnaires : article 2.6.4

No 2 : question/réponse pour le volet électrique.

No 3 : question/réponse pour le volet civil et paysage.

No 4 : question/réponse pour le volet paysage.

Huit (8) entreprises ou autres ont pris possession des documents d'appel d'offres sur SÉAO et quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit 50,00% des preneurs de cahier des charges et les quatre (4) soumissions étaient conformes. L'entreprise Bau-Québec Ltée. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'entreprise Bau-Québec Ltée. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

L'entreprise Bau-Québec Ltée. n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. L'entreprise Bau-québec Ltée., déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Bau-Québec Ltée., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart

EXPLICATION DES ÉCARTS

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
	Firmes soumissionnaires	Total
1	BAU-QUEBEC LTEE	3 288 462,42 \$
2	LANCO AMENAGEMENT INC.	3 333 213,78 \$
3	AMENAGEMENTS SUD-OUEST	3 697 370,65 \$
4	LES CONSTRUCTIONS H2D INC.	3 932 937,18 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		3 104 264,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes		3 562 996,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		8,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		644 474,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		20%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		184 197,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		5,9%
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		44 751,36 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		1,4%

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 5,93 % supérieur au montant de l'estimation, ce qui est conforme au barème de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour donner suite à ce dossier a été voté dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal de 2023 et l'arrondissement a obtenu du financement du programme d'aménagement urbain et inclusif (PAUI) de 2023 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). L'arrondissement assume 20 % des coûts admissibles au programme PAUI ainsi que 100 % des coûts qui dépassent les financements admissibles au projet.

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
BP Montréal	1 873 651,63 \$	93 682 ,58 \$	186 896,75 \$	2 154 230,96 \$	1 967 100,00 \$
PAUI (750k\$)	714 370,78 \$	35 718,54 \$	71 258,48 \$	821 347,78 \$	750 000,00 \$
LaSalle - Contrat	272 131,93 \$	13 606,60 \$	21 145,16 \$	312 883,68 \$	285 704,51 \$
Contingences (7%)	200 210,80 \$	10 010,54 \$	19 971,03 \$	230 192,37 \$	210 196,32 \$
Incidence (4%)	114 406,17 \$	5 720,31 \$	11 412,02 \$	131 538,49 \$	120 112,17 \$
Total payé par LaSalle	586 748,90\$	29 337,44 \$	58 528,20 \$	674 614,55 \$	<u>616 013,00 \$</u>
Total	3 174 771,28 \$	158 738,56 \$	316 683,44 \$	3 650 193,28 \$	<u>3 333 113,00 \$</u>

Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

L'arrondissement de LaSalle dispose d'un financement par le Budget participatif de Montréal dans le cadre de la deuxième édition d'une enveloppe globale de 2 158 000 \$ net de ristourne pour la conception et la réalisation du projet lauréats « des aires d'activité accessibles pour toutes les générations ».

Un premier contrat de service professionnel a été octroyé au montant de 190 900,00 \$ net de ristournes. Ainsi la balance du financement de la dépense totale de 1 967 1000 \$ net de ristournes pour ce projet sera assuré par le programme du budget participatif de Montréal – Service Expérience citoyenne et communication (Règlement d'emprunt 23-027).

À cet effet, le dossier décisionnel délégué # 2249542003 autorise le virement de crédit vers l'arrondissement de LaSalle.

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2025-2034 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2025	2026	2027	Total
PAUI	500,0	250,0	0	750,0
BP Montréal	1003,2	963,9	0	1 967,1
LaSalle	314,2	301,8	0	616,0
Total dépense	1 817,4	1 515,7	0	3 333,1

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

La contribution du PAUI s'élève à 750 000 \$ net de ristourne. Elle sera financée par le règlement d'emprunt de compétence Locale 22-031 Travaux espace public sécuritaire CM22 0997.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 du projet 38398 Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI) en 2025 et 2026.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances et de l'évaluation foncière.

Arrondissement de LaSalle

Le financement complémentaire de 674 614,55\$, taxes incluses, soit 616 013,00\$ montant net, sera assumé par l'arrondissement de LaSalle et proviendra du budget 34210 - Programme de réaménagement de parcs anciens.

Contingences :

Des contingences sont prévues afin de couvrir les risques reliés aux sols contaminés ainsi qu'à tout autres travaux imprévus. Ainsi, dans le cadre du présent contrat, le montant total des contingences prévues est de 230 192,37 \$, taxes incluses, correspondant à 7 % du coût

des travaux.

Incidences :

Un montant total de 131 538,50 \$, taxes incluses, en incidences, est également ajouté aux dépenses.

Ces frais incidents sont prévus pour les dépenses en matière de contrôle des matériaux et de gestion des sols. Ce qui correspond à 4 % du coût des travaux.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Septembre 2025

Fin du contrat : Été 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Mourad BENZIDANE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 27 août 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-26

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1250269007

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : -

Objet : Entériner une dépense de 112 474,29 \$ taxes incluses auprès de Toitures Trois Étoiles Inc., pour des travaux de réfection de la toiture ainsi que le changement du plafond suspendu du chalet Ménard de l'arrondissement de LaSalle. De demander au comité exécutif d'approuver les virements de crédit à cet effet.

D'entériner une dépense de 112 474,29 \$, taxes incluses, auprès de Toitures Trois Étoiles Inc., pour des travaux de réfection de la toiture ainsi que le changement du plafonds suspendu du chalet Ménard de l'arrondissement de LaSalle.

De demander au comité exécutif d'effectuer les virements de crédit à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-28 14:22

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1250269007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 112 474,29 \$ taxes incluses auprès de Toitures Trois Étoiles Inc., pour des travaux de réfection de la toiture ainsi que le changement du plafond suspendu du chalet Ménard de l'arrondissement de LaSalle. De demander au comité exécutif d'approuver les virements de crédit à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le chalet Ménard est situé au 9640 Rue Clément à l'Arrondissement LaSalle. Le chalet possède deux étages dont une grande salle utilisée par les organismes et un étage de vestiaires pour accueillir les citoyens pour la piscine Ménard.

Le bâtiment montrait des signes de vétusté avec une détérioration progressive de la toiture. Le plafond suspendu était endommagé à cause de la présence de nombreuses infiltrations. Cette dégradation nuisait à l'esthétique du chalet et compromettait sa fonctionnalité ainsi que la sécurité de ses usagers. De ce fait, des travaux dans un court délai ont été réalisés.

Une fiche d'opportunité de projet a été élaborée par notre arrondissement et une demande de financement a été envoyée à la Ville de Montréal, Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour obtenir un financement dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale – volet maintien d'actifs. Ce programme est financé à 80% par la ville centre et 20% par les arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

De façon détaillé, les travaux réalisés consistent en :

Travaux extérieurs :

- Arracher au complet les vieilles couches de toiture asphalte gravier;
- Fournir et installer un pare-vapeur de papier kraft adhéré à l'adhésif;
- Fournir et installer 2 rangs de 3" d'isolant de polyisocyanurate adhéré avec de l'asphalte;

- Fournir et installer ½" du fibre de bois adhéré avec de l'asphalte chaud;
- Fournir et installer deux (2) plis de membranes élastomères finies sablées adhérées à l'asphalte chaud;
- Fournir et installer une couche d'asphalte type 2 et du gravier ¼" réfléchissante blanche environ 650 lbs. / 100 pieds carrés;
- Les relevés seront composés de deux (2) plis de membranes élastomères finies sablées adhérées à l'asphalte chaud;
- Fournir et installer 2 nouveaux drains en cuivre rigide avec crêpine en aluminium;
- Fournir et installer 1 nouveaux manchons d'évents de plomberie en aluminium;
- Fournir et installer les nouveaux solins de couronnement / contre-solins et solins de terminaisons en acier prépeint, calibre 26, selon la charte de couleur ci-jointe sur les détails au mur.

Travaux intérieurs :

- La démolition des anciens panneaux sur environ 3100 PC;
- La mise en place de nouveaux panneaux 5/8" avec un fini anti-humidité sur environ 3100 PC;
- Réinstallation des grilles de ventilation;
- Changement des lumières dans chaque pièce du chalet.

JUSTIFICATION

Une intervention dans un court délai était nécessaire pour éviter la détérioration accélérée du chalet Ménard, augmentant les risques d'infiltrations et de dommages structurels. Il était à prévoir que les coûts deviendraient plus élevés à long terme. La sécurité des usagers était compromise et le chalet était inutilisable pour la communauté.

1) Pour les travaux extérieurs, l'arrondissement a procédé à une demande de prix auprès de sept (7) entrepreneurs spécialisés en toitures et trois ont soumis des prix soit :

Soumissionnaire	Prix soumis avec taxes
Toiture Trois Étoiles	80 338,78 \$
Impex	91 520,10 \$
Toiture Montréal Nord	126 357,53 \$

2) Pour les travaux intérieurs, l'arrondissement a précédé à une seconde demande de prix auprès de trois (3) entrepreneurs soit : Besco Construction, Toiture Hogue et Toiture trois Étoiles. Seul l'entrepreneur Toiture Trois Étoile a soumis un prix de 32 135,51 \$ taxes incluses et les deux (2) autres se sont désistés.

À la suite des vérifications faites, l'entrepreneur Toiture Trois Étoiles, est le plus bas soumissionnaire, et est retenu pour faire les deux (2) lots de travaux extérieurs et intérieurs.

Le total des travaux extérieurs et intérieurs, soumis par Toitures Trois Étoiles Inc., représente un montant de 112 474,29 \$ taxes incluses.

Toitures Trois Étoiles Inc. n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Les Toitures Trois Étoiles Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les Toitures Trois Étoiles Inc. détient une autorisation de contracter de l'AMP valide.

Les Toitures Trois Étoiles Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française ainsi que la déclaration d'intégrité, exigées, dûment remplies, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 112 474,29 \$ taxes incluses, soit 102 704,02\$ montant net, sera assumée à 80% par la Ville centre, Programme de protection des immeubles de compétence locale, et 20% par le PDI de l'arrondissement de LaSalle.

Travaux chalet Ménard	Total contrats TTI	Total contrats montant net	Financement montant net	
			SGPI 80%	LaSalle 20%
Contrat travaux extérieurs	80 338,78 \$	73 360,02 \$	58 688,01 \$	14 672,00 \$
Contrat travaux intérieurs	32 135,51 \$	29 344,01 \$	23 475,21 \$	5 868,80 \$
Total	112 474,29 \$	102 704,02 \$	82 163,22 \$	20 540,80 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 25 mai 2025

Fin des travaux: 8 août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean WALSH, Service de la gestion et planification des immeubles

Maya LUTHI-VIAU, Service de la gestion et planification des immeubles

Luce DOYON, LaSalle

Saadia AIT ABDELOUAHAD, Service de la gestion et planification des immeubles

Vivianne KOCHENBURGER, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Saadia AIT ABDELOUAHAD, 28 août 2025

Luce DOYON, 25 août 2025

Maya LUTHI-VIAU, 22 août 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC

Cheffe de division par interim division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-22

Éric TRUCHON

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement



Dossier # : 1250269006

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Amender la résolution CA23 20 0037 adoptée le 6 février 2023, afin d'augmenter les contingences de 250 000 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Cardin Julien Inc. pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel, majorant ainsi la dépense initiale du projet de 1 473 690,16 \$ taxes incluses à 1 723 690,16 \$ taxes incluses.

D'amender la résolution CA23 20 0037 adoptée le 6 février 2023, afin d'augmenter les contingences de 250 000 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Cardin Julien Inc., pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel, majorant ainsi la dépense initiale du projet de 1 473 690,16 \$ taxes incluses à 1 723 690,16 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-28 14:28

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1250269006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA23 20 0037 adoptée le 6 février 2023, afin d'augmenter les contingences de 250 000 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Cardin Julien Inc. pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel, majorant ainsi la dépense initiale du projet de 1 473 690,16 \$ taxes incluses à 1 723 690,16 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$ taxes incluses, pour le contrat de l'appel d'offres publics no 745242, octroyé à la firme Cardin Julien Inc., pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel. Cette somme s'ajoute au montant de 1 473 690,16 \$ taxes incluses, accordé par le conseil de l'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 6 février 2023, et correspond à 17% du contrat initial.

Les travaux de ce projet ont débuté en été 2024. Cependant, en décembre, peu avant la période des fêtes, un effondrement accidentel d'une partie de la fondation de la Maison Brunning est survenu. Pour des raisons de sécurité, le chantier a dû être suspendu jusqu'à la mi-février 2025. Afin d'assurer la continuité du chantier et compte tenu de l'importance patrimoniale et culturelle que représente ce bâtiment, l'arrondissement a décidé de poursuivre les travaux en procédant à la reconstruction complète de la Maison Brunning.

Cette modification de la portée des travaux, a occasionné des honoraires supplémentaires liés aux services en architecture et en ingénierie, notamment, la préparation de nouveaux plans et devis, ainsi que la surveillance des interventions complémentaires sur le chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA23 20 0037 – Adoptée le 6 février 2023 : D'autoriser une dépense totale de 1 473 690,16 \$ taxes incluses (contrat : 1 161 408,47 \$ + contingences: 232 281,69 \$ + incidences : 80 000,00\$) pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel, et d'accorder à Cardin Julien Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 745242 à cette fin, au prix total de 1 161 408,47 \$, taxes incluses

(GDD :1230269002).

Résolution CA23 20 0038 – Adoptée le 6 février 2023 : D'autoriser une dépense maximale de 128 461,10 \$, taxes incluses (contrat : 107 050,92 \$ + contingences: 21 410,18 \$) pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, et d'accorder à WSP Canada Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 749280 à cette fin, au prix de 107 050,92 \$ taxes incluses.

(GDD 1230269003)

Résolution CA19 20 0313 – Adoptée le 8 juillet 2019 D'autoriser une dépense de 979 989,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses pour des travaux de décontamination et de démolition sélective et d'accorder à Les Entreprises Géniam le contrat de l'appel d'offres public n° 597599 au prix total de 849 090,38 \$ taxes incluses. (GDD 1190269008)

Décision : D1190269005 du 14 juin 2019 - D'autoriser une dépense de 62 610,21 \$ taxes incluses (contrat: 56 918,37 \$ + contingences: 5 691,84 \$), pour des services professionnels d'un économiste de la construction et d'accorder le contrat à GLT+ en vertu de l'entente-cadre numéro 1321299, au prix de sa soumission soit au prix total de 56 918,37 \$ taxes incluses. (GDD 2190269005)

Résolution : CA19 20 0205 – adoptée le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense totale de 595 398,39 \$ taxes et contingences incluses et d'accorder à Cardin Julien Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 591219 au prix total de 541 271,26 \$, taxes incluses (GDD 1190269005)

Résolution CA19 20 0206 – Adoptée le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense de 116 683,53 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels LEED et d'accorder à Bouthillette Parizeau Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 593647 au prix de 106 075,94 \$ taxes incluses. (GDD 1190269006)

Résolution CA19 20 0204 – Adoptée – le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense de 192 101,31 \$, taxes, contingences et frais incidents inclus, pour les expertises archéologiques et d'accorder à Ethnoscop Inc., le contrat de l'appel d'offres public 590779 au prix de 175 334,58 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Les services supplémentaires comportent principalement les éléments suivants:

1) Volet architecture :

- Ajustements des documents (modifications aux documents, plans, détails, coupes) ainsi que la gestion BIM;
- Coordination avec les autres disciplines pour la réalisation des ajustements requis;
- Surveillance partielle des travaux sur le chantier (Approbation des nouveaux dessins d'atelier (DA) et fiches techniques (FT), visites, réunions et rapports additionnelles, Analyse des prix et recommandation).

2) Volet Ingénierie (structure, civil, mécanique, électricité)

- Préparation des différents plans notamment les plans de démolition (fondation,

plancher/dalle RDC), ainsi que pour reconstruction (Maison Brunning + corridor adjacent);

- Coordination avec les autres disciplines pour la réalisation des ajustements requis;
- Surveillance partielle des travaux sur le chantier (Approbation des nouveaux DA et FT, visites, réunions et rapports additionnelles, analyse des prix et recommandation).

JUSTIFICATION

Cette dépense additionnelle est indispensable pour la continuité du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun budget supplémentaire n'est demandé, car le financement de la dépense de 250 000 \$ taxes incluses provient des économies réalisées dans le projet même de restauration du bâtiment 13 Strathyre, principalement du contrat octroyé en 2019 pour des services professionnels sur la réalisation des esquisses conceptuels de restauration et agrandissement du bâtiment.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : Septembre 2025

Fin du mandat: Juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-22

Éric TRUCHON
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 20.05
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1257817021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de prêt de local, à intervenir entre le Club de lutte LaSalle et l'arrondissement de LaSalle, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027. Autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention pour le local situé au Centre Sportif Dollard-St-Laurent.

D'autoriser la signature de la convention de prêt de local, à intervenir entre le Club de lutte LaSalle et l'arrondissement de LaSalle, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027.
D'autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention pour le local situé au Centre Sportif Dollard-St-Laurent.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-21 14:49

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1257817021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de prêt de local, à intervenir entre le Club de lutte LaSalle et l'arrondissement de LaSalle, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027. Autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention pour le local situé au Centre Sportif Dollard-St-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Après des travaux de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent, le local d'entraînement, situé à l'étage du bas du Centre Sportif Dollard-St-Laurent, est de nouveau accessible aux organismes.

Durant les travaux de mise aux normes, le Club de lutte LaSalle utilisait le local du chalet du Parc Lefebvre, situé au 8600 rue Hardy.

Étant donné que le local du chalet du Parc Lefebvre situé au 8600 rue Hardy n'est pas tout à fait adapté pour des activités de lutte, la Division sports, loisirs et gestion des installations a proposé au responsable du Club de lutte LaSalle de déménager ses activités au local du Centre Sportif Dollard-St-Laurent en cohabitation avec le Club de boxe LaSalle.

Le Club de lutte LaSalle est un organisme associé reconnu de l'arrondissement LaSalle en vertu de la politique de reconnaissance de l'arrondissement.

En étant reconnu, l'organisme bénéficie gratuitement du prêt d'installation, tel que mentionné dans la politique de reconnaissance de l'arrondissement.

La Division sports, loisirs et gestion des installations souhaite officialiser le prêt d'installation de l'organisme par une convention de prêt de local.

La présente convention est en vigueur au moment de la signature de l'entente et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le local prêté est situé au 707, 75e Avenue, LaSalle (Centre sportif Dollard-Laurent) à l'étage du bas.

Le local prêté à l'année au Club de lutte LaSalle est partagé en cohabitation avec le Club de

boxe LaSalle depuis février 2025.

Les installations ne peuvent servir qu'à des fins d'activités sportives qui s'y tiendront (entraînements de lutte récréatifs et compétitifs).

L'organisme a accès au local prêté selon l'horaire suivant et doit informer des changements, l'agente de développement, au moins 30 jours avant le début de chacune des sessions. L'organisme n'a pas accès aux locaux lors des fériés.

Horaire régulier Club de boxe LaSalle (septembre à août):

Mardi: 18h à 20h
Samedi: 10h à 12h

Le matériel ci-dessous dans l'inventaire appartient au Club de lutte LaSalle.

Article	Quantité
Matelas d'entraînement au sol	1

L'organisme est responsable de faire l'entretien ménager du local et l'arrondissement met à la disposition des organismes utilisateurs une vadrouille.

JUSTIFICATION

Le Club de lutte LaSalle, organisme reconnu par l'arrondissement, a pour mission d'offrir des activités et entraînements de lutte de niveaux récréatifs et compétitifs, de qualité et abordables, à l'ensemble des citoyens de LaSalle.

L'organisme a besoin d'un local pour réaliser ses activités et l'arrondissement désire encourager l'organisme à réaliser ses activités en lui prêtant un local, selon les conditions et modalités définies dans la convention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente convention est un prêt de local sans contribution financière. Bien qu'il soit prêté gratuitement, la valeur annuelle estimée du prêt de local est de 10 033,32 \$.

MONTRÉAL 2030

De par la nature du dossier, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le prêt d'installation gratuit de l'arrondissement l'organisme serait obligé de se trouver lui-même un autre local et d'assumer à lui seul les frais annuels pour un loyer. En devant payer un loyer, on pourrait prévoir également un impact sur les coûts d'inscriptions, puisque l'organisme ne serait pas en mesure de maintenir des coûts accessibles à sa clientèle.

Maintenir une offre de service accessible financièrement aux citoyens fait partie des valeurs et priorités de notre arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSE PAR

Le : 2025-08-12

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 20.06
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1257151033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'un bail entre Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et Communauto pour la location d'espaces de stationnement sur le territoire de l'arrondissement, au montant total de 9 600,00 \$, rétroactivement à partir du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

T

D'autoriser la signature d'un bail entre Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et Communauto pour la location d'espaces de stationnement sur le territoire de l'arrondissement, au montant total de 9 600,00 \$, rétroactivement à partir du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-09-02 07:58

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'un bail entre Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et Communauto pour la location d'espaces de stationnement sur le territoire de l'arrondissement, au montant total de 9 600,00 \$, rétroactivement à partir du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Communauto sur réservation offre à ses membres un service d'autopartage en libre-service, disponible pour quelques heures ou pour une journée. Plusieurs stations sont actuellement accessibles dans l'arrondissement de LaSalle et de nouveaux emplacements seront ajoutés.

Le secteur du Village des Rapides, situé dans le quadrilatère formé par le boulevard Champlain, le boulevard LaSalle, le boulevard Bishop-Power et la rue Gérald, constitue la seule zone de **Communauto FLEX** sur rue. Cette zone sera prochainement agrandie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **CA25 20 0277 – 2 juin 2025 (1257151022)** : Ajout de cases de stationnement des véhicules en libre-service de Communauto dans les stationnements municipaux, dans l'arrondissement de LaSalle.
- **CA13 20 0641 – 9 décembre 2013 (1132363169)** : Autoriser le retrait de six (6) emplacements réservés à Communauto dans l'arrondissement de LaSalle.
- **CA12 20 0046 – 9 janvier 2012 (1112367057)** : Autoriser l'ajout de deux (2) nouveaux emplacements réservés à Communauto, soit un (1) au Centre Henri-Lemieux et un (1) dans le stationnement de la rue Centrale, dans l'arrondissement de LaSalle.
- **CA07 20 0371 – 4 juin 2007 (1072363034)** : Bail avec la corporation Communauto inc. pour la location d'espaces de stationnement , dans l'arrondissement de LaSalle

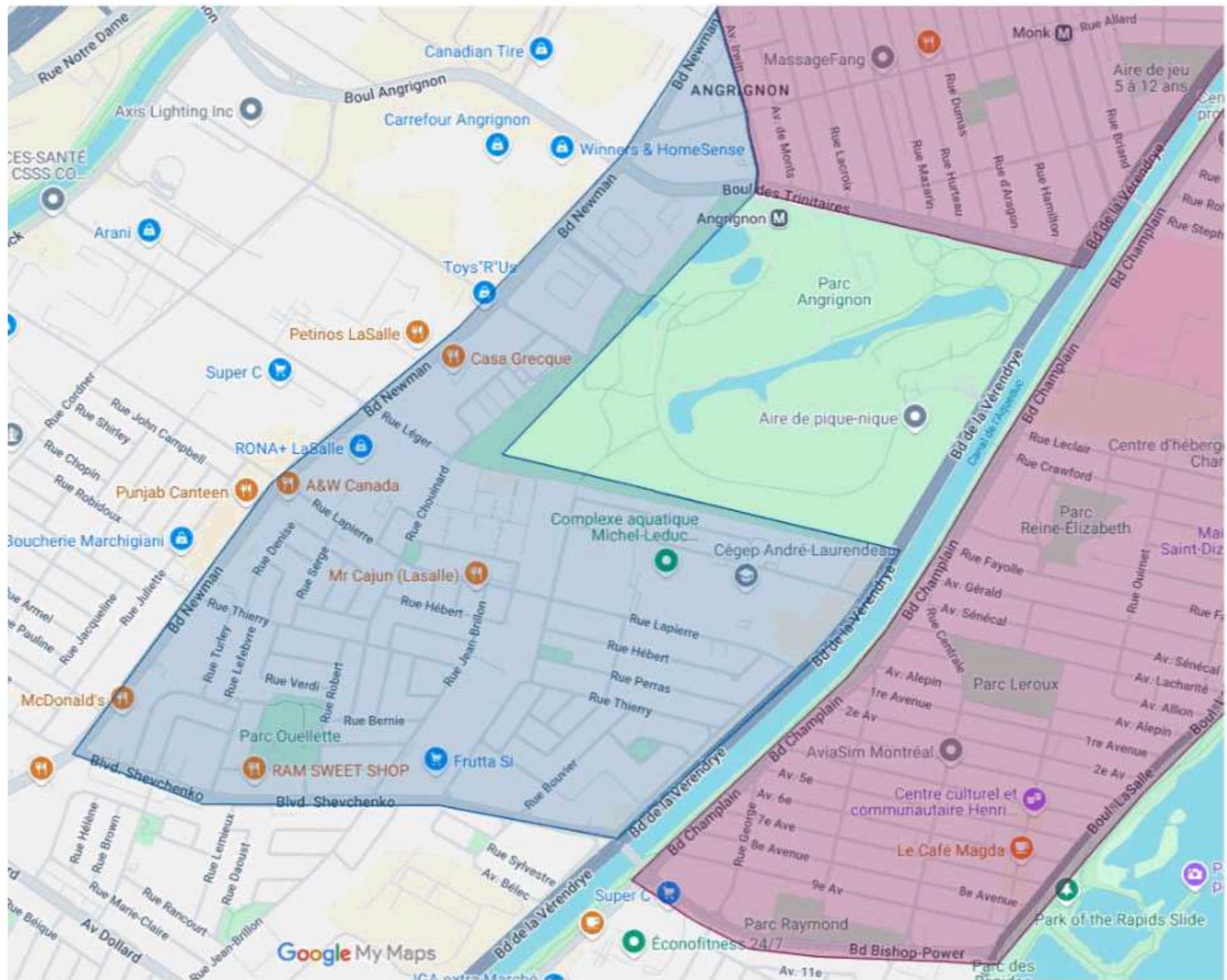
DESCRIPTION

Le premier objectif de **Communauto sur réservation** est d'augmenter la clientèle en augmentant le nombre de cases de stationnement à 16 dans les stationnements municipaux, soit l'ajout de 8 nouvelles cases de stationnement en libre-service, dont 3 nouveaux sites en 2025.

<i>Stationnement LSL</i>	<i>Existantes</i>	<i>Ajoutés</i>	<i>Total</i>
Mairie	1	+1	2
Aréna Jacques-Lemaire	1	+1	2
Centre Sportif Dollard-St-Laurent	1	+1	2
Complexe Aquatique Michel-Leduc	1	+1	2

<i>Parc Riverside</i>	1	+1	2
<i>Parc des Rapides (Chevaliers de Colomb)</i>	0	+1	1
<i>Parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain</i>	0	+1	1
<i>Bibliothèque Octogone</i>	0	+1	1
<i>CCCHL</i>	1	0	1
<i>Entre 4e et 5e av, près de la rue Centrale</i>	2	0	2
<i>Tota l</i>	8	8	16

Le deuxième objectif est d'ajouter la zone de **Communauto Flex** sur rue, localisée dans le quadrilatère compris entre le boulevard Newman et le boulevard de La Vérendrye et entre le boulevard Shevchenko et l'avenue Irwin.



JUSTIFICATION

L'offre d'espaces de stationnement à Communauto inc. maintiendra la disponibilité de l'auto-partage dans l'arrondissement de LaSalle, c'est-à-dire une nouvelle alternative de transport pour les résidants

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns frais à payer par l'arrondissement.

Les frais à payer par Communauto sont de 50 \$ par mois, par case de stationnement, plus taxes. L'offre des seize (16) espaces de stationnement générera des revenus pour l'arrondissement estimés à 9 600 \$ plus taxes sur une base annuelle.
Un bail de location des cases de stationnement est signé entre les parties

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Communauto s'engage à fournir un nouveau véhicule en libre-service à la communauté pour chaque case de stationnement attribuée par l'arrondissement dans le cadre du service de Communauto sur réservation;
La case de stationnement attribuée est exclusive à l'usage des véhicules de Communauto sur réservation, et ce, en tout temps.

La clientèle de Communauto Flex doit respecter la signalisation en vigueur sur rue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation par le conseil d'arrondissement : juin 2025
- Début des réalisations : à partir de juin 2025
- Signature du bail : septembre 2025
- Approbation du bail par le conseil d'arrondissement : septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Eric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Le : 2025-08-28



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1258797002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2025-2026 d'une valeur de 6 846\$.

D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2025-2026 d'une valeur de 6 846\$.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-21 14:51

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1258797002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2025-2026 d'une valeur de 6 846\$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement permet l'utilisation gratuite de la patinoire de l'aréna Jacques Lemaire pour un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle depuis plusieurs années. L'horaire 2025-2026 sera les vendredis entre 13 h et 14 h 30, du 27 septembre 2025 au 31 mai 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0351 (12484200028) - 9 septembre 2024: D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2024-2025 d'une valeur de 5 785,50 \$
CA23 20 0367 (1237817017) - 10 octobre 2023: D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2023-2024 d'une valeur de 7 047\$,

CA22 20 0273 (1223630008) - 6 septembre 2022: D'accorder un permis saisonnier de hockey 2022-2023 à titre gratuit, équivalent à un montant de 6 336 \$ \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

CA21 20 0456 (1213630003) - 25 novembre 2021 : D'accorder un permis saisonnier de hockey 2021-2022 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 184,00 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire

DESCRIPTION

Accorder gratuitement le permis saisonnier 2025-2026 de hockey à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques Lemaire

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle croit à l'importance d'offrir des possibilités d'activités physiques et sociales à ses employés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de location régulier est de 133,00 \$/heure (taxes incluses) en automne et d'environ 135 \$ en hiver (augmentation de 2% du tarif). Le montant non perçu s'élèvera approximativement à 6 846,00\$. Les heures d'utilisation demandées n'entraînent aucun frais supplémentaires de surveillance ou d'entretien.

Estimation des coûts du permis				
Horaire	Taux horaire	Automne 2025	Nbr de semaine	Total
Vendredi 13h à 14h30	133,00 \$	du 26 sept au 19 décembre	13	2 593,50 \$
Horaire	Taux horaire	hiver 2026	Nbr de semaine	Total
Vendredi 13h à 14h30	135 \$	du 9 janvier au 31 mai	21	4 253 \$
Grand total				6 846,00 \$

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision favorable est essentielle pour l'accès à l'aréna pour les employés. De plus elle est en adéquation avec l'axe d'intervention 1.1 de la planification stratégique 2023-2030 'Promouvoir l'arrondissement comme employeur de choix'.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ibrahima SYLLA
régisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-12

Pierre-Maxime CÔTÉ
Chef de section - Loisir et communauté

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 20.08

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1255480011

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une contribution financière de 1 000\$ à la Maison des Familles de LaSalle pour l'organisation de l'événement JournÉLÉ qui se tiendra le 8 novembre 2025 à la Bibliothèque de l'Octogone.

D'accorder une contribution financière de 1 000\$ à la Maison des Familles de LaSalle pour l'organisation de l'événement JournÉLÉ qui se tiendra le 8 novembre 2025 à la Bibliothèque de l'Octogone.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-21 15:00

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255480011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000\$ à la Maison des Familles de LaSalle pour l'organisation de l'événement JournÉLÉ qui se tiendra le 8 novembre 2025 à la Bibliothèque de l'Octogone.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier.

La Maison des Familles de LaSalle a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Maison des Familles de LaSalle organise un événement ouvert à toute la population laSalloise sous le nom de JournÉLÉ le 8 novembre 2025 dans la Bibliothèque de l'Octogone. Un montant de 1 000 \$ est accordé pour la réalisation de leur événement qui se réalise en collaboration avec plusieurs organismes du milieu impliqués dans le comité 0-5 ans de la Table d'action et de concertation Enfance Famille et Jeunesse à LaSalle. Cette journée offrira diverses activités familiales et ateliers afin de sensibiliser à l'importance de la lecture mais, aussi d'activités de motricité fine dans le développement des enfants de moins de 5 ans.

JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises.

La Maison des Familles de LaSalle est reconnue en tant qu'associée par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'analyse de la demande par le comité, la subvention proposée est de 1 000 \$, respectant ainsi le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois. De plus, il est entièrement assumé par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
Les organismes ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSE PAR

Le : 2025-08-11

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

Linda RENÉ
chef(fe) de division - développement social
et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 20.09

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1259156002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ à 4 organismes dans le cadre de leur offre de service de camp de jour de 2025 pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ à 4 organismes, selon la répartition suivante, dans le cadre de leur offre de service de camp de jour de 2025 pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle

Organismes	Montant (\$)
Association de soccer mineur de LaSalle inc.	4 950 \$
Centre Multiculturel de ressources de LaSalle	3 150 \$
Club Jeune Aire LaSalle	4 950 \$
Héritage Laurentien	1 950 \$
Total	15 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-25 19: 36

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1259156002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ à 4 organismes dans le cadre de leur offre de service de camp de jour de 2025 pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association de soccer mineur de LaSalle inc., le Centre de Ressource Multiculturel LaSalle, le Club Jeune Aire LaSalle et Héritage Laurentien sont des organismes à but non lucratif reconnus par l'arrondissement en fonction de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs. Ils ont offert un service camp de jour à la population laSalloise pour la période estivale 2025.

Soucieux de développer la participation aux activités de loisirs et soutenir l'intégration des participants ayant une limitation fonctionnelle, l'arrondissement de LaSalle souhaite bonifier les montants déjà reçus dans le cadre du programme Accès loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM) et le programme d'Accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM) pour les camps où le financement n'a pas permis de combler entièrement les besoins financiers servant à l'embauche d'accompagnateurs/accompagnatrices.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0277 (1248420021) - 10 juillet 2024 : D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ aux cinq organismes pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2024 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal

CA23 20 0282 (1238891012) - 5 septembre 2023 : D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ répartie entre quatre organismes pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

CA22 20 0265 (1228317001) - 8 août 2022 : D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

CA21 20 0272 (1218426002) - 12 juillet 2021 : D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton, pour la réalisation de son programme d'accompagnement en loisirs au sein de son camp de jour durant la saison estivale 2021, pour la clientèle âgée de 6-17 ans vivant avec une déficience

intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une limitation fonctionnelle ou à besoins particuliers.

DESCRIPTION

Le besoin en accompagnement des jeunes à besoins particuliers augmente chaque été pour les camps de jour. En fonction du nombre d'enfants inscrits, le financement est souvent insuffisant pour assurer l'embauche de l'ensemble du personnel accompagnateur, même avec les demandes de financement obtenues. L'objectif est de bonifier le soutien financier reçu par l'Association de soccer mineur de LaSalle inc., le Centre de Ressource Multiculturel LaSalle, le Club Jeune Aire LaSalle et Héritage Laurentien pour l'été 2025 dans le cadre de leur offre de service de camp de jour pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

JUSTIFICATION

Selon les prévisions budgétaires des organismes, le manque à gagner pour la prestation des services en accompagnement en loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle totalise 15 000 \$. Sans cet octroi, les organismes précités devront diminuer le service d'accompagnateurs au sein de leur camp de jour. L'arrondissement reconnaît le soutien et l'apport important de ces quatre (4) organismes. L'octroi financier vient en aide aux organismes pour l'accompagnement en loisir pour la saison estivale 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition des montants entre les 4 organismes pour l'été 2025 et à travers les deux dernières années.

Organismes	2023	2024	Montant 2025
Le Club Jeune Aire	4 987,50 \$	4 800 \$	4 950 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle	3 037,50 \$	2 850 \$	3 150 \$
Association de Soccer mineure de LaSalle inc.	4 987,50 \$	4 800 \$	4 950 \$
Héritage Laurentien	1 987,50 \$	1 800 \$	1 950 \$
Les leaders	pas de camp en 2023	750 \$	Aucun soutien nécessaire
Total	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$

Pour l'été 2025, le calcul des montants distribués se base sur les pourcentages des montants accordés dans les deux (2) dernières années; cette méthode de calcul a été choisie pour ne pas pénaliser les organismes même si les montants de subventions officielles du PALIM (nécessaire pour utiliser la même méthode de calcul qu'en 2023 et 2024) n'est pas encore confirmé. Les leaders n'ont pas reçu de montant pour 2025 puisqu'ils ont pu répondre aux besoins avec leur financement déjà reçu.

Cette dépense de 15 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social. La clé budgétaire est la suivante : 301729/07123/61900/016491

MONTRÉAL 2030

Ce dossier répond à l'une des orientations du plan de stratégie Montréal 2030 à savoir : Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité au camp de jour pour la clientèle à besoins particuliers. Sans cet octroi de l'arrondissement, le service d'accompagnateurs au sein du camp de jour se verrait diminué.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication diffèrent des moyens habituels puisque cette programmation s'adresse à une clientèle spécifique. Les organismes diffusent leur programmation auprès du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, ainsi que sur leur site web et réseaux sociaux. Les activités et les coordonnées des organismes sont intégrées au Répertoire des activités de sports et de loisirs de l'arrondissement de LaSalle et à l'édition de juin 2025 du journal l'ACCENT.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
régisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-12

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,
developpement social



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 20.10

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1255480013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la réalisation du magazine souvenir de leur gala annuel de levée de fonds qui aura lieu le 4 octobre 2025.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la réalisation du magazine souvenir de leur gala annuel de levée de fonds qui aura lieu le 4 octobre 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-27 16:34

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255480013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la réalisation du magazine souvenir de leur gala annuel de levée de fonds qui aura lieu le 4 octobre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Bienvenue à l'Immigrant a déposé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social une demande de contribution financière pour la réalisation de leur magazine souvenir de leur gala bénéfice annuel qui aura lieu le 4 octobre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300\$ à Bienvenue à l'Immigrant pour la réalisation du magazine souvenir de leur gala bénéfice annuel qui aura lieu le 4 octobre 2025 à la salle de réception Sofia située au 420 avenue Lafleur.

JUSTIFICATION

L'organisme Bienvenue à l'Immigrant est reconnu en tant que partenaire par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle. De plus, l'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au programme souvenir des différents organismes reconnus de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-25

Linda RENÉ
chef(fe) de division - développement social
et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,

developpement social



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1255480012

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Amender l'autorisation accordée par la résolution CA25 20 0158 afin de modifier des dates de bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

D'amender l'autorisation accordée par la résolution CA25 20 0158 afin d'annuler ou modifier des dates de bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-21 14:46

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255480012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender l'autorisation accordée par la résolution CA25 20 0158 afin de modifier des dates de bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Des paroisses de l'arrondissement et un organisme reconnu ont déposé des formulaires de demande de bazars et d'autres activités de levée de fonds à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0158 : D'autoriser les paroisses et organismes suivants à organiser des bazars et des événements de levée de fonds en 2025

CA24 20 0084 : D'autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2024 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

CA23 20 0084 : D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2023 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

CA22 20 0074 : D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CA21 20 0135 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2021 dans les différentes paroisses de l'arrondissement. Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers. Les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DESCRIPTION

Suite à des changements de dates ou annulations pour la tenue de certains bazars, ce sommaire a pour but d'amender l'autorisation accordée par la résolution CA25 20 0158 de bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des

paroisses et organismes de l'arrondissement.

Ainsi, voici les nouvelles dates confirmées :

Paroisses/Organismes	Lieu de l'activité	Dates
Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	9700 rue clément	30 au 31 mai 2025; 24 au 25 octobre 2025
Paroisse Madre Dei Cristiani	7900 turley	5-6-7 juin 2025; 25-26 et 27 septembre 2025
Paroisse St-John-Brebeuf	7777 rue George	27 septembre 2025, 7 au 8 novembre 2025
Paroisse Saint-Nazaire	111, avenue bélanger	2 et 3 mai 2025; 3 et 4 octobre 2025
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	8181 rue robert	23 et 24 mai 2025; 17 et 18 octobre 2025

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de divers bazars (vente de garage, vente-débarras, etc.) à des organismes reconnus ou paroisses dans le but d'amasser des fonds pour organiser des activités en lien avec leur mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-12

Linda RENÉ
chef(fe) de division - développement social
et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 30.02
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1255459054

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation accordée à Marché Ehi inc. de tenir un événement barbecue extérieur le 3 septembre 2025 sur sa propriété commerciale située au, 1201, 90e Avenue.

D'entériner l'autorisation accordée à Marché Ehi inc, de tenir un événement barbecue extérieur le 3 septembre 2025 sur sa propriété commerciale située au, 1201, 90e Avenue.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-28 14:37

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459054

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation accordée à Marché Ehi inc. de tenir un événement barbecue extérieur le 3 septembre 2025 sur sa propriété commerciale située au, 1201, 90e Avenue.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu une demande pour autoriser un événement "barbecue" extérieur le 3 septembre 2025 devant le Marché EHI, au 1201, 90e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande est accompagnée des documents suivants :

- Demande écrite officielle expliquant la raison de l'événement, les activités prévues, les dates, etc.
- Autorisation signée par le propriétaire de l'immeuble pour l'événement sur sa propriété
- Procuration signée du propriétaire de l'immeuble vous permettant de faire les diverses démarches auprès de l'arrondissement
- Plan d'aménagement montrant l'emplacement de l'événement
- Preuve que la demande d'événement spécial a été faite au Service de sécurité incendie de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-26

Pascal LAVOIE
Directeur



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.03
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1255459055

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation accordée à Sous le palmier inc. de tenir un événement extérieur pour célébrer le 15e anniversaire du restaurant le 6 septembre 2025 sur la propriété commerciale située au 2046, rue Lapierre.

D'entériner l'autorisation accordée à Sous le palmier inc. de tenir un événement extérieur pour célébrer le 15e anniversaire du restaurant le 6 septembre 2025 sur la propriété commerciale située au 2046, rue Lapierre.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-29 10:45

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459055

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation accordée à Sous le palmier inc. de tenir un événement extérieur pour célébrer le 15e anniversaire du restaurant le 6 septembre 2025 sur la propriété commerciale située au 2046, rue Lapierre.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu une demande pour autoriser un événement extérieur le 6 septembre 2025 dans le stationnement du 2046, rue Lapierre, afin de souligner le 15e anniversaire du restaurant Sous le palmier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande est accompagnée des documents suivants :

- Demande précisant l'événement, les activités prévues, la date, etc.
- Autorisation signée par le propriétaire de l'immeuble pour l'événement sur sa propriété
- Plan d'aménagement montrant l'emplacement de l'événement
- Preuve que la demande d'événement spécial a été faite au Service de sécurité incendie de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-28

Pascal LAVOIE
Directeur



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 30.04
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1251526007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réalisation d'une murale au 1220-1276, avenue Dollard, LaSalle, sur le mur extérieur donnant sur l'avenue Dollard, conformément au Règlement LAS-0134.

D'autoriser la réalisation d'une murale au 1273 avenue Dollard, LaSalle, sur le mur du bâtiment parallèle à l'avenue Dollard, conformément au Règlement LAS-0134 (certificat d'autorisation AR-3003346293).

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-25 10:18

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1251526007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réalisation d'une murale au 1220-1276, avenue Dollard, LaSalle, sur le mur extérieur donnant sur l'avenue Dollard, conformément au Règlement LAS-0134.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la Résolution : CA23 20 0381 qui prévoit que le local du 1276 du bâtiment situé sur le lot 1 498 865 peut être occupé par un commerce de vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation), et ce, à condition que l'ensemble des aménagements prévus soient complétés, que l'usage respecte la localisation et **qu'une murale soit réalisée sur la façade donnant directement sur l'avenue Dollard.**

Le propriétaire de l'entreprise Carquest, monsieur M. Frank Ruvo, a l'obligation de réaliser une murale sur le mur du bâtiment du 1276 Avenue Dollard parallèlement à l'Avenue Dollard afin de respecter cette entente.

Monsieur Ruvo propose l'artiste M. Pecoraro (Teetz world : nom de l'artiste) pour la réalisation de cette œuvre.

La maquette de ce projet a été soumise au comité de l'art mural de LaSalle le 8 juillet 2025. Après avoir demandé certaines modifications à la maquette originale, le comité a émis une recommandation favorable pour le projet. La DAUSE coordonne l'ensemble des travaux en collaboration avec l'agent de développement culturel de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0289 (1245404010) - 3 juin 2024 : Autoriser la réalisation de murales à l'aréna Jacques-Lemaire et au chalet du parc Hayward, conformément au Règlement LAS-0134.

CA21 20 371 (1218823003) - 30 août 2021: D'approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la rue Lithuania de la propriété située au 1666-1670, avenue Dollard, conformément à la maquette de l'artiste Fluke de KOLAB.

DESCRIPTION

Teetz est un artiste urbain contemporain montréalais qui a découvert sa passion pour l'art comme une forme de réconfort lors d'une lutte contre la dépendance. Malgré ses difficultés personnelles, il est devenu une figure marquante de la scène artistique montréalaise.

Ses œuvres, chargées d'émotion, mêlent avec brio beauté et destruction, offrant un regard brut sur la vie urbaine. L'art de Teetz a acquis une certaine reconnaissance, lui donnant lieu à des collaborations avec des marques comme MRKNTN, Paris Fashion Week, Air Jordan, Tommy Hilfiger, Lewis et Hamilton. Ses créations ont également été présentées sur la scène principale de *RuPaul's Drag Race All Stars*, dans une robe époustouflante portée par Jimbo, vainqueur de sa saison d'*All Stars*.

L'influence de Teetz dépasse les espaces traditionnels : il contribue à l'ambiance du Centre Bell pour les Canadiens de Montréal et a été exposé au Musée Punk Rock de Las Vegas. Il a notamment collaboré avec Bombay Sapphire et la succession Basquiat, consolidant ainsi sa position de force transformatrice dans l'art urbain contemporain.

Le dossier répond aux orientations du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement suivantes :

Orientation 2 : un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère - Axe 2.4 Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain.

Orientation 3 : une communauté solidaire, équitable et inclusive - Axes 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance et 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

JUSTIFICATION

Étant donné que les murales contribuent au sentiment d'appartenance et de fierté des usagers de chaque lieu, en plus de revitaliser et d'embellir le quartier, il est recommandé d'autoriser la réalisation de la murale au Carquest qui a été travaillée de concert entre l'équipe de la culture, le propriétaire du Carquest et l'artiste.

Par ailleurs, cette murale répond à la volonté de l'arrondissement de développer au sein des partenaires le réflexe culturel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts prévus pour la réalisation de cette murale seront assumés entièrement par le propriétaire de l'entreprise Carquest selon les conditions du PPCMOI – Résolution : CA23 20 0381.

MONTRÉAL 2030

15 Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

20 Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions

en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. Par ses politiques et ses programmes, l'arrondissement de LaSalle a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Un de ces moyens passe par l'art mural.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Passage au conseil d'arrondissement : lundi 8 septembre 2025 ;
- Émission du certificat d'autorisation de la murale : automne 2025 ;
- Réalisation de la murale : automne 2025 ;
- Inauguration de la murale : fin automne 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ledit projet est conforme au Règlement régissant l'art mural (Règlement LAS-0134 sur l'art mural).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael BENOIT
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-08

Sonia DE BONVILLE
chef(fe) de section - bibliothèque
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 30.05

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1258797003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le Cégep André Laurendeau à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre de leurs activités durant la saison 2025-2026 au Centre sportif Dollard Saint-Laurent.

D'autoriser le Cégep André Laurendeau à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre de leurs activités durant la saison 2025-2026 au Centre sportif Dollard Saint-Laurent.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-29 06:24

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258797003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André Laurendeau à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre de leurs activités durant la saison 2025-2026 au Centre sportif Dollard Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cégep André Laurendeau, partenaire de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre d'une entente dont le renouvellement est actuellement en cours de rédaction, souhaite obtenir l'autorisation nécessaire pour vendre des boissons alcoolisées lors de ses matchs à domicile. Ces rencontres se tiennent au Centre sportif Dollard-Saint-Laurent, conformément aux modalités de l'entente. À cette fin, le cégep doit soumettre une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Historiquement, l'autorisation de dépôt de demande de permis à la RACJQ se faisait avec une lettre signée par le chef de division. Après validations, une résolution du conseil est nécessaire. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de décisions antérieures malgré la récurrence de la demande.

DESCRIPTION

Dans le cadre de leurs matchs à domicile, le cégep André Laurendeau dépose une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées sur le site des activités, soit le centre sportif Dollard-Saint-Laurent, lors de la saison 2025-2026.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures.

Les responsables devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement LaSalle est nécessaire pour l'obtention du permis. L'obtention du permis permet d'offrir ce service à la population adulte fréquentant le site lors des matchs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ibrahima SYLLA
régleur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-14

Pierre-Maxime CÔTÉ
Chef de section - Loisir et communauté

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ

chef(fe) de division - culture, sports,
développement social



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 30.06
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1258891013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 18 octobre 2025.

D'autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à soumettre une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 18 octobre 2025 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau sis au 1111, rue Lapierre à LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-29 10:44

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1258891013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 18 octobre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle, depuis plus de 35 ans, souligne le travail accompli par ses nombreux bénévoles en organisant une fête en leur honneur. Cette année, l'événement se déroulera le samedi 18 octobre 2025 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau et comportera deux volets: l'accueil des bénévoles et le service d'un vin d'honneur et d'un léger goûter, suivi de la présentation d'un spectacle dans le théâtre et d'une soirée dansante avec service d'alcool. Cet événement annuel regroupe principalement les membres des conseils d'administration des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle.

L'arrondissement de LaSalle doit se procurer un permis auprès la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées et désigne Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour en faire la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA24 200 402 (1248891014) adoptée le 7 octobre 2024 : Autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 30 novembre 2024 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

Résolution CA23 200 328 (1238891003) adoptée le 5 septembre 2023 : Autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 18 novembre 2023 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

DESCRIPTION

Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura

lieu le 18 octobre 2025 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

JUSTIFICATION

Conformément à la loi, l'arrondissement de LaSalle est tenu d'obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcooliques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget régulier de la Direction culture, sports, loisirs et développement social / Autres activités récréatives / Services techniques - sport, culture et événements publics général.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Plus de 600 invitations seront envoyées aux bénévoles de l'arrondissement de LaSalle

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont la réglementation en vigueur sur la vente et le service de boissons alcooliques au Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien

ENDOSSE PAR

Le : 2025-08-29

Linda RENÉ¹
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ¹
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social

**Dossier # : 1258891011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme «le Canada en fête» relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2025 et désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2025 avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;

De considérer que Patrimoine canadien a confirmé le versement d'une subvention de 8 000 \$ pour l'année financière 2025-2026;

De considérer que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent signer ce type d'ententes;

De désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, ou son délégué, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir;

D'approuver l'accord de subvention à intervenir, le cas échéant, avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-09-02 09:06**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1258891011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme «le Canada en fête» relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2025 et désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

En réponse à notre demande de financement déposée en novembre 2024, le ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles nous a informé de l'approbation d'un financement de 8 000 \$ dans le cadre du programme Le Canada en fête.

En vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif*, le conseil d'arrondissement doit demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord avec le gouvernement du Canada. Il doit ensuite approuver l'accord de subvention à intervenir, le cas échéant, avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 24 20 0217 (1248891010) adoptée le 27 mai 2024 : De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure ledit accord avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Résolution CA 23 20 02429 (1238891010) adoptée le 21 juin 2023 : De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure ledit accord avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Résolution CA19 20 0219 (1187551019) adoptée le 6 mai 2019 : De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure ledit accord avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a déposé une demande de financement auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada 2025. Afin de procéder, il faut obtenir l'autorisation du gouvernement provincial.

Il est également nécessaire de désigner Madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

JUSTIFICATION

Programmation de la fête du Canada à LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement injecte approximativement 15 000 \$ dans la fête et reçoit un financement de l'ordre de 8 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Planification stratégique de LaSalle 2023-2030

Orientation 3 - Une communauté solidaire, équitable et inclusive

3.2. Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Toutes les activités offertes pour la fête du Canada sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement et font l'objet d'un plan de communication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-29

Linda RENÉ¹
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Linda RENÉ¹
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.08

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1253035008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2025.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-27 16:34

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1253035008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0362 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juin au 18 juillet 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2025

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2025 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-26

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 40.02
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1258071001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt et présentation du projet de Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

D'adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-28 16:00

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1258071001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt et présentation du projet de Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* c (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. La mobilité étant un enjeu important qui recoupe plusieurs de ses compétences (notamment la voirie, le développement économique local, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur la mobilité adapté aux réalités contextuelles de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur la mobilité de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur la mobilité aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés à la mobilité pour l'arrondissement et se prononcer sous forme de recommandations au Conseil d'arrondissement. Il traite des enjeux de mobilité active et collective, la sécurité de tous les usagers de la route, du réaménagement des rues et des installations liées à la mobilité. Cette évolution reflète la réalité du territoire de LaSalle et la volonté de l'arrondissement de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de mobilité, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Étudier des dossiers choisis en matière de mobilité
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et au suivi de projets et programmes en mobilité, en lien avec la planification stratégique de l'arrondissement
- Proposer des recommandation au Conseil d'arrondissement sur l'aménagement des rues, les infrastructures cyclables, le transport collectif et la sécurité de tous les usagers de la route.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la

gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur la mobilité afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en transition écologique, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels de mobilité urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 8 septembre 2025 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- 29 septembre 2025 : Adoption du Règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-28

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 40.02

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1258071001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt et présentation du projet de Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

D'adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-28 16:00

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1258071001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt et présentation du projet de Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* c (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. La mobilité étant un enjeu important qui recoupe plusieurs de ses compétences (notamment la voirie, le développement économique local, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur la mobilité adapté aux réalités contextuelles de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur la mobilité de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur la mobilité aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés à la mobilité pour l'arrondissement et se prononcer sous forme de recommandations au Conseil d'arrondissement. Il traite des enjeux de mobilité active et collective, la sécurité de tous les usagers de la route, du réaménagement des rues et des installations liées à la mobilité. Cette évolution reflète la réalité du territoire de LaSalle et la volonté de l'arrondissement de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de mobilité, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Étudier des dossiers choisis en matière de mobilité
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et au suivi de projets et programmes en mobilité, en lien avec la planification stratégique de l'arrondissement
- Proposer des recommandation au Conseil d'arrondissement sur l'aménagement des rues, les infrastructures cyclables, le transport collectif et la sécurité de tous les usagers de la route.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la

gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur la mobilité afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en transition écologique, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels de mobilité urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 8 septembre 2025 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- 29 septembre 2025 : Adoption du Règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-28

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 40.03
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1255459044

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le règlement numéro LAS-0137-2 modifiant le Règlement numéro LAS-0137 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement numéro 2192 et ses amendements afin de modifier son titre et d'abroger l'article 43.

D'adopter le projet de règlement numéro LAS-0137-2 modifiant le Règlement numéro LAS-0137 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement numéro 2192 et ses amendements afin d'abroger l'article 43.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-07-24 15:58

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro LAS-0137-2 modifiant le Règlement numéro LAS-0137 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement numéro 2192 et ses amendements afin de modifier son titre et d'abroger l'article 43.

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2025, la Direction de l'aménagement urbain et des entreprises (DAUSE) a demandé un accompagnement juridique pour clarifier le processus à suivre afin de faire nettoyer un terrain privé aux frais du propriétaire. Selon l'avis juridique obtenu, l'arrondissement peut effectuer des travaux en lieu et place d'un propriétaire qui refuse d'obtempérer sans l'obligation d'avoir une ordonnance d'un juge en vertu de l'article 80 (annexe C) de la Charte de la Ville de Montréal. Cet avis mentionne cependant que le Règlement concernant les nuisances de l'arrondissement doit être modifié en retirant un article (43) de son Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137, puisqu'il entre en conflit avec l'article 80 (annexe C) de la Charte de la Ville de Montréal et pose un risque d'erreur d'interprétation.

L'article 43 du Règlement numéro LAS-0137 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement numéro 2192 et ses amendements prévoit que :

"Article 43

En plus de tout autre recours prévu par la loi, l'arrondissement peut obliger le propriétaire d'un immeuble à faire ou, sur son défaut, faire faire aux frais de ce dernier, toute chose pour faire cesser une nuisance prévue au présent règlement.

Ces frais, qui peuvent être majorés pour tenir compte des dépenses accessoires raisonnables engagées par la Ville et rendues nécessaires en raison d'une intervention faite en vertu du premier alinéa, constituent une créance prioritaire sur l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil du Québec.

Ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur l'immeuble. "

De plus, afin de simplifier les références à ce règlement, le titre du règlement est aussi modifié afin de se lire « Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le Règlement numéro LAS-0137 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement numéro 2192 et ses amendements est modifié afin d'abroger l'article 43.

Le titre de ce règlement est modifié afin de se lire « Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 ».

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT l'article 80 de l'annexe C de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

CONSIDÉRANT que l'article 43 du Règlement LAS-0137 devrait être retiré pour éviter une interprétation différente du pouvoir prévu à l'article 80 l'annexe C de la Charte;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement LAS-0137-2.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 4 août 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du projet de règlement
2. 8 septembre 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Septembre : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillère en aménagement

ENDOSSE PAR

Le : 2025-07-23

Pascal LAVOIE
Directeur



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1255459032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro 2098-LAS-212 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à réviser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique.

D'adopter le projet de règlement numéro 2098-LAS-212 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à clarifier l'encadrement des établissements d'hébergement touristique.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-05-22 12:45

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro 2098-LAS-212 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à réviser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique.

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 mars dernier, le conseil municipal a adopté le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique (25-007) afin de mieux encadrer l'hébergement touristique à court terme. Notamment, en vertu de ce règlement, il est dorénavant prohibé d'exploiter un établissement d'hébergement touristique dans une résidence principale sur le territoire de la Ville de Montréal sauf entre le 10 juin et le 10 septembre de chaque année. Ces établissements devront aussi obligatoirement obtenir auprès de la Ville un permis et celui-ci devra être renouvelé chaque année.

L'application de ce règlement sur le territoire des 19 arrondissements a été déléguée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PMR) qui dans le cadre d'un projet pilote disposait déjà d'une escouade pour l'encadrement de la location à court terme. Suivant cette délégation, le PMR offre aussi à chaque arrondissement que l'escouade prenne en charge l'application des normes locales relatives aux établissements touristiques et à la location à court terme. Ce service est gratuit et la participation des arrondissements (pour l'application de la réglementation locale) est sur une base volontaire.

Afin de profiter des services de l'escouade, il est toutefois nécessaire d'effectuer certaines modifications réglementaires afin d'arrimer la réglementation de l'arrondissement concernant les établissements touristiques à la réglementation municipale en vigueur et assurer que l'escouade puisse mener à bien sa mission. Cet arrimage permettra de faciliter le travail de l'escouade, notamment en uniformisant les définitions utilisées.

Il faut aussi noter que les normes actuelles concernant les établissements touristiques ont été révisées afin de faciliter leur application ainsi que leur compréhension par les citoyens. La modification proposée du règlement de zonage permettra donc aussi d'atteindre cet objectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin de :

- Intégrer les définitions d'établissement d'hébergement touristique , établissement d'hébergement touristique dans une résidence principale, résidence principale et touriste
- Préciser ce qui constitue une infraction au règlement de zonage
- Prohiber les établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire à l'exception des établissements d'hébergement touristique en résidence principale ainsi que dans les zones où sont autorisés les usages de type « Service d'hébergement et services connexes » de la classe d'usages c3 « Commerce artériel léger »
- Retirer la location de chambre (inclusant l'exploitation d'un gîte touristique) des usages additionnels autorisés à un usage habitation afin d'éviter la confusion avec la location de courte durée

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-212 comme celui-ci permettra de clarifier l'encadrement des établissements d'hébergement touristique et simplifiera l'application des normes concernant ces établissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption du projet de règlement : 7 juillet 2025
2. Assemblée publique de consultation : 16 juillet 2025
3. Adoption du second projet de règlement : 4 août 2025
4. Adoption du règlement : 8 septembre 2025
5. Réception de l'avis de conformité et entrée en vigueur des règlements : septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-05-21

Pascal LAVOIE
Directeur

**Dossier # : 1255459047**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-37) visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour des fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041* , le premier projet de résolution (PP-37) visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour les fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au *Règlement de zonage n° 2098* , puisqu'il :

- respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux et des aménagements paysagers ;
- minimise les impacts environnementaux du site et du milieu environnant;
- contribue à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement;
- propose une organisation fonctionnelle de qualité et sécuritaire de la circulation automobile, cyclable et piétonne.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-07-24 14:23**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459047

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-37) visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour des fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003553753) a été déposée le 9 juin 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour les fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) situé sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre). Ce projet s'inscrit dans une volonté de soutenir la croissance de ses deux CCTT : *OPTECH* et *InnovLOG* , en leur offrant des espaces de travail mieux adaptés aux exigences actuelles et futures de la recherche appliquée.

Le site visé est celui du Cégep André-Laurendeau construit en 1976. Il est localisé dans la partie sud de l'îlot ceinturé des rues Lapierre et Ducas, ainsi que du boulevard de la Vérendrye. Cet îlot regroupe des institutions d'enseignement et de récréation importantes à l'échelle de l'arrondissement et de la métropole : les bâtiments du complexe aquatique Michel-Leduc et du Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME) qui sont adjacents au Cégep, le CPE André-Laurendeau ainsi que les nouveaux bâtiments de l'école primaire de l'Orée-du-parc et l'école secondaire de LaSalle, à l'ouest.

Le terrain du Cégep constitue à lui seul une vaste propriété institutionnelle dont le bâtiment principal est de style brutaliste, issu du mouvement d'architecture moderne. Le Cégep est marqué par une apparence brute conférée par l'utilisation de panneaux de béton texturé, une fenestration réduite en bandeau horizontale et l'absence d'ornementation. Le reste du site est fortement minéralisé et occupé par un stationnement asphalté. On retrouve quelques baies de plantation et peu de zones végétalisées.

Le bâtiment a fait l'objet de plusieurs agrandissements au fil du temps, notamment un pour le théâtre Desjardins sur la façade donnant sur la rue Lapierre et un autre récemment pour des classes temporaires donnant sur la rue Ducas. Ce dernier agrandissement a fait l'objet de la résolution PP-31.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour soutenir les CCTT existants *Optech* et *InnovLog*, l'agrandissement relié au bâtiment principal du Cégep par un corridor vitré prévoit une superficie brute de plancher d'environ 963 m² répartie sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée comprend notamment des bureaux pour les directions, des salles de réunion, un laboratoire technologique, un coin dîner, un vestiaire et des locaux techniques. Le deuxième niveau comprend des bureaux, des salles de travail et de réunion, une salle mécanique et électrique, par exemple.

L'installation d'une enseigne est prévue sur un écran perforé situé sur la façade sud qui constitue le prolongement de la marquise de l'entrée.

Le projet vise une certification LEED-CI niveau argent. Il intègre des stratégies de durabilité telles que l'utilisation de matériaux durables, l'optimisation de la lumière naturelle, la performance acoustique et la qualité des environnements intérieurs.

La reconfiguration de la circulation autour de l'agrandissement implique la suppression de 27 cases de stationnement. Deux cases de stationnement existantes réservées pour les personnes à mobilité réduite sont réaménagées et deux autres cases supplémentaires du même type sont aménagées. Celles-ci sont situées à proximité de l'entrée de l'agrandissement. Également, tous les trottoirs reliant l'espace de stationnement au Cégep sont abaissés au niveau du revêtement carrossable. Au sein de la zone des travaux, la circulation automobile à double sens et la zone d'accès pour le service de sécurité incendie sont conservées. Deux nouveaux passages piétons et un trottoir périphérique sont ajoutés pour sécuriser les déplacements. Un support à vélo est installé pour au moins 10 vélos.

Plusieurs mesures sont mises en place pour réduire les effets néfastes de l'îlot de chaleur que constitue le terrain du Cégep et pour améliorer la gestion des eaux de surface. Ces mesures incluent l'utilisation d'un revêtement de toiture blanc, l'agrandissement des zones végétalisées et terrepleins arborés. Les aménagements au sein de la zone des travaux permettent d'améliorer la qualité des espaces extérieurs pour les usagers et d'offrir des espaces de repos à l'ombre. Par exemple, une portion de l'espace résiduel entre l'agrandissement et l'entrée au CIMME est revalorisé par l'utilisation de pavé alvéolé. Malgré l'abattage de 12 arbres pour permettre la réalisation de travaux, 18 arbres à moyen et grand déploiement d'au moins cinq essences différentes seront plantés.

Au niveau de l'intégration architecturale, l'agrandissement est aligné et possède une hauteur similaire aux volumes secondaires existants du reste du bâtiment principal du Cégep. La vue d'ensemble sur le site est conservée, considérant que l'agrandissement est moins haut et moins imposant que le volume adjacent s'élevant sur plus de six étages.

La gestion des déchets est assurée par les infrastructures existantes du Cégep. Des salles à l'intérieur de l'agrandissement sont dédiées aux équipements mécaniques, électriques et aux serveurs.

Le terrain du Cégep est situé dans le secteur assujetti du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD)* du chapitre 25 « secteur et bâtiments patrimoniaux ». Les plans illustrant notamment l'architecture à la demande de permis d'agrandissement feront l'objet d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'approbation du Conseil.

Conformité au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)

Le projet est localisé dans l'affectation du sol « résidentielle ». Les composantes autorisées dans cette affectation sont l'habitation, le commerce, le bureau, un équipement collectif et institutionnel et l'agriculture urbaine.

Le projet est conforme aux usages prévus par le PUM puisqu'il constitue le prolongement de l'usage principal associé à l'équipement collectif et institutionnel qu'est le Cégep. Un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) est considéré comme un usage accessoire au Cégep.

Le projet est donc conforme aux usages prévus dans un secteur d'emplois en vertu au Plan d'urbanisme.

Également, le projet tient compte des dispositions relatives : à la désignation de l'îlot du Cégep comme un secteur d'impact métropolitain, au stationnement pour vélo, au verdissement, à la plantation d'arbre et espaces ouverts, aux équipements mécaniques, à la perméabilité des sols, à l'aménagement et à la localisation d'une aire de stationnement.

Dérogations au Règlement de zonage

La réalisation du projet nécessite de déroger aux dispositions relatives au nombre de cases de stationnement requis et aux enseignes prévues aux articles 5.3.4, 6.4.3.1, 10.1.9.1 et 10.2.4 du Règlement de zonage n° 2098.

Alors que la superficie des deux étages de l'agrandissement (962,73 m²) implique l'ajout de 22 cases de stationnement (une case par 45 m² de superficie brute de plancher), le projet n'inclut que l'aménagement de deux nouvelles cases de stationnement et le réaménagement de deux cases existantes. Ces cases sont dédiées aux véhicules pour les personnes à mobilité réduite.

Également, l'alignement et la dimension verticale de l'enseigne qui sera apposée sur le bâtiment ne seront pas uniformes avec les autres enseignes du reste du bâtiment principal du Cégep et son installation implique d'excéder le nombre d'enseignes autorisées.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 juillet 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, en proposant plusieurs conditions, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041 (PPCMOI)* puisqu'il :

- respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux et des aménagements paysagers;
- minimise les impacts environnementaux du site et du milieu environnant;
- contribue à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement;
- propose une organisation fonctionnelle de qualité et sécuritaire de la circulation automobile, cyclable et piétonne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU : 8 juillet 2025
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de résolution : 4 août 2025
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : août 2025
4. Assemblée publique de consultation : 27 août 2025
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : septembre 2025
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : septembre ou octobre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-07-24

Pascal LAVOIE
Directeur

**Dossier # : 1255459047**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-37) visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l'agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour des fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041*, la résolution CA25 20 XXXX (PP-37) visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l'agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour les fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au *Règlement de zonage n° 2098*, puisqu'il :

- respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux et des aménagements paysagers ;
- minimise les impacts environnementaux du site et du milieu environnant;
- contribue à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement;
- propose une organisation fonctionnelle de qualité et sécuritaire de la circulation automobile, cyclable et piétonne.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-28 14:29**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459047

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-37) visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour des fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

CONTENU

CONTEXTE

Des modifications et corrections ont été apportées au sommaire décisionnel d'origine pour fin d'adoption :

Description :

Pour soutenir **la croissance des CCTT existants Optech et InnovLog**, l agrandissement relié au bâtiment principal du Cégep par un corridor vitré prévoit une superficie brute de plancher d'environ 963 m² répartie sur deux niveaux.

La reconfiguration de la circulation autour de l agrandissement implique la suppression de **29 cases de stationnement**. Deux cases de stationnement existantes réservées pour les personnes à mobilité réduite sont réaménagées et deux autres cases supplémentaires du même type sont aménagées. Celles-ci sont situées à proximité de l entrée de l agrandissement. Également, les trottoirs reliant l espace de stationnement au Cégep sont abaissés au niveau du revêtement carrossable.

Au sein de la zone des travaux, **la configuration de la circulation automobile est repensée autour de l agrandissement pour favoriser une cohabitation plus sécuritaire des modes de transport. Cette reconfiguration est rendue possible grâce à l utilisation de hachure au sol et de baie paysagère à bordure de béton pour diriger le véhicule. Un panneau « ARRÊT » est également ajouté à l entrée de la zone des travaux pour mieux protéger le passage piéton existant.** Également, **la circulation à double sens est conserver pour éviter de créer un goulot d étranglement. En façade avant de l agrandissement, les hachures au sol permettent de marquer les zones piétonnes menant aux trottoirs. Pour les cyclistes, un support à vélo est installé pour au moins 16 vélos.**

Le trajet pour les camions du Service de sécurité incendie est optimisée de

manière à affecter le moins possible la configuration du site. La zone existante desservant le CIMME est conservée et une zone est ajoutée pour desservir le centre de recherche.

Malgré l'abattage de 12 arbres pour permettre la réalisation de travaux, 18 arbres à moyen et grand déploiement d'au moins cinq essences différentes seront **plantées**.

Calendrier et étape subséquente :

4. Assemblée publique de consultation : **27 août 2025**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459047

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-37) visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour des fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003553753) a été déposée le 9 juin 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour les fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) situé sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre). Ce projet s'inscrit dans une volonté de soutenir la croissance de ses deux CCTT : *OPTECH* et *InnovLOG* , en leur offrant des espaces de travail mieux adaptés aux exigences actuelles et futures de la recherche appliquée.

Le site visé est celui du Cégep André-Laurendeau construit en 1976. Il est localisé dans la partie sud de l'îlot ceinturé des rues Lapierre et Ducas, ainsi que du boulevard de la Vérendrye. Cet îlot regroupe des institutions d'enseignement et de récréation importantes à l'échelle de l'arrondissement et de la métropole : les bâtiments du complexe aquatique Michel-Leduc et du Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME) qui sont adjacents au Cégep, le CPE André-Laurendeau ainsi que les nouveaux bâtiments de l'école primaire de l'Orée-du-parc et l'école secondaire de LaSalle, à l'ouest.

Le terrain du Cégep constitue à lui seul une vaste propriété institutionnelle dont le bâtiment principal est de style brutaliste, issu du mouvement d'architecture moderne. Le Cégep est marqué par une apparence brute conférée par l'utilisation de panneaux de béton texturé, une fenestration réduite en bandeau horizontale et l'absence d'ornementation. Le reste du site est fortement minéralisé et occupé par un stationnement asphalté. On retrouve quelques baies de plantation et peu de zones végétalisées.

Le bâtiment a fait l'objet de plusieurs agrandissements au fil du temps, notamment un pour le théâtre Desjardins sur la façade donnant sur la rue Lapierre et un autre récemment pour des classes temporaires donnant sur la rue Ducas. Ce dernier agrandissement a fait l'objet de la résolution PP-31.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour soutenir les CCTT existants *Optech* et *InnovLog*, l'agrandissement relié au bâtiment principal du Cégep par un corridor vitré prévoit une superficie brute de plancher d'environ 963 m² répartie sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée comprend notamment des bureaux pour les directions, des salles de réunion, un laboratoire technologique, un coin dîner, un vestiaire et des locaux techniques. Le deuxième niveau comprend des bureaux, des salles de travail et de réunion, une salle mécanique et électrique, par exemple.

L'installation d'une enseigne est prévue sur un écran perforé situé sur la façade sud qui constitue le prolongement de la marquise de l'entrée.

Le projet vise une certification LEED-CI niveau argent. Il intègre des stratégies de durabilité telles que l'utilisation de matériaux durables, l'optimisation de la lumière naturelle, la performance acoustique et la qualité des environnements intérieurs.

La reconfiguration de la circulation autour de l'agrandissement implique la suppression de 27 cases de stationnement. Deux cases de stationnement existantes réservées pour les personnes à mobilité réduite sont réaménagées et deux autres cases supplémentaires du même type sont aménagées. Celles-ci sont situées à proximité de l'entrée de l'agrandissement. Également, tous les trottoirs reliant l'espace de stationnement au Cégep sont abaissés au niveau du revêtement carrossable. Au sein de la zone des travaux, la circulation automobile à double sens et la zone d'accès pour le service de sécurité incendie sont conservées. Deux nouveaux passages piétons et un trottoir périphérique sont ajoutés pour sécuriser les déplacements. Un support à vélo est installé pour au moins 10 vélos.

Plusieurs mesures sont mises en place pour réduire les effets néfastes de l'îlot de chaleur que constitue le terrain du Cégep et pour améliorer la gestion des eaux de surface. Ces mesures incluent l'utilisation d'un revêtement de toiture blanc, l'agrandissement des zones végétalisées et terrepleins arborés. Les aménagements au sein de la zone des travaux permettent d'améliorer la qualité des espaces extérieurs pour les usagers et d'offrir des espaces de repos à l'ombre. Par exemple, une portion de l'espace résiduel entre l'agrandissement et l'entrée au CIMME est revalorisé par l'utilisation de pavé alvéolé. Malgré l'abattage de 12 arbres pour permettre la réalisation de travaux, 18 arbres à moyen et grand déploiement d'au moins cinq essences différentes seront plantés.

Au niveau de l'intégration architecturale, l'agrandissement est aligné et possède une hauteur similaire aux volumes secondaires existants du reste du bâtiment principal du Cégep. La vue d'ensemble sur le site est conservée, considérant que l'agrandissement est moins haut et moins imposant que le volume adjacent s'élevant sur plus de six étages.

La gestion des déchets est assurée par les infrastructures existantes du Cégep. Des salles à l'intérieur de l'agrandissement sont dédiées aux équipements mécaniques, électriques et aux serveurs.

Le terrain du Cégep est situé dans le secteur assujetti du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD)* du chapitre 25 « secteur et bâtiments patrimoniaux ». Les plans illustrant notamment l'architecture à la demande de permis d'agrandissement feront l'objet d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'approbation du Conseil.

Conformité au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)

Le projet est localisé dans l'affectation du sol « résidentielle ». Les composantes autorisées dans cette affectation sont l'habitation, le commerce, le bureau, un équipement collectif et institutionnel et l'agriculture urbaine.

Le projet est conforme aux usages prévus par le PUM puisqu'il constitue le prolongement de l'usage principal associé à l'équipement collectif et institutionnel qu'est le Cégep. Un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) est considéré comme un usage accessoire au Cégep.

Le projet est donc conforme aux usages prévus dans un secteur d'emplois en vertu au Plan d'urbanisme.

Également, le projet tient compte des dispositions relatives : à la désignation de l'îlot du Cégep comme un secteur d'impact métropolitain, au stationnement pour vélo, au verdissement, à la plantation d'arbre et espaces ouverts, aux équipements mécaniques, à la perméabilité des sols, à l'aménagement et à la localisation d'une aire de stationnement.

Dérogations au Règlement de zonage

La réalisation du projet nécessite de déroger aux dispositions relatives au nombre de cases de stationnement requis et aux enseignes prévues aux articles 5.3.4, 6.4.3.1, 10.1.9.1 et 10.2.4 du Règlement de zonage n° 2098.

Alors que la superficie des deux étages de l'agrandissement (962,73 m²) implique l'ajout de 22 cases de stationnement (une case par 45 m² de superficie brute de plancher), le projet n'inclut que l'aménagement de deux nouvelles cases de stationnement et le réaménagement de deux cases existantes. Ces cases sont dédiées aux véhicules pour les personnes à mobilité réduite.

Également, l'alignement et la dimension verticale de l'enseigne qui sera apposée sur le bâtiment ne seront pas uniformes avec les autres enseignes du reste du bâtiment principal du Cégep et son installation implique d'excéder le nombre d'enseignes autorisées.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 juillet 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, en proposant plusieurs conditions, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041 (PPCMOI)* puisqu'il :

- respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux et des aménagements paysagers;
- minimise les impacts environnementaux du site et du milieu environnant;
- contribue à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement;
- propose une organisation fonctionnelle de qualité et sécuritaire de la circulation automobile, cyclable et piétonne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU : 8 juillet 2025
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de résolution : 4 août 2025
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : août 2025
4. Assemblée publique de consultation : 27 août 2025
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : septembre 2025
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : septembre ou octobre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-07-24

Pascal LAVOIE
Directeur



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 40.07

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1257151029

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue des Oblats et du boulevard LaSalle et la réduction de la vitesse de 40km/h à 30km/h sur le boulevard LaSalle pour une zone parc devant le parc des Saints-Anges.

D'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue des Oblats et du boulevard LaSalle et la réduction de la vitesse de 40km/h à 30km/h sur le boulevard LaSalle pour une zone parc pour le parc des Saints-Anges.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-26 09:55

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue des Oblats et du boulevard LaSalle et la réduction de la vitesse de 40km/h à 30km/h sur le boulevard LaSalle pour une zone parc devant le parc des Saints-Anges.

CONTENU

CONTEXTE

En collaboration avec l'équipe de la division Planification des réseaux et programme des aménagements du SUM, une démarche de planification pour des projets de sécurisation des usagers vulnérables a été réalisée en 2024. De cette collaboration, le site qui a été ciblé pour son aspect générateur de déplacements fréquentés par les usagers vulnérables avec des problématiques de sécurité connus est le secteur du parc des Saints-Anges.

Le parc des Saints-Anges est un lieu privilégié pour la détente, la découverte de la nature et la pratique de loisirs en plein air. Il offre plusieurs attraits, notamment un module de jeux pour enfants, un accès direct au fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'un site archéologique patrimonial abritant les vestiges de l'ancien fort de Lachine, également connu sous le nom de fort Rémy. Le parc est ouvert tous les jours de 7 h à 23 h et est situé au 9623, boulevard LaSalle, Montréal (Québec) H8R 3K8, entre la rue des Oblats et l'avenue Highlands. La population qui fréquente le parc s'y rend à pied, à vélo, par les lignes d'autobus 101 et 110, ainsi que depuis la gare LaSalle de l'ARTM. Près de celui-ci on retrouve d'autres générateurs de déplacements comme le centre communautaire LaSalle, les jardins communautaires Charles-Nagy, les entreprises Fleischmann's, l'école John-F.-Kennedy – Édifice Bélanger et la paroisse Saint-Nazaire.

Le parc est divisé en deux par le boulevard LaSalle et est partiellement surplombé par le pont ferroviaire Saint-Laurent du CPKC à l'ouest. Cette configuration particulière nuit à la visibilité des usagers du parc et des utilisateurs du transport collectif qui traversent instinctivement le boulevard LaSalle à mi tronçon ce qui représente un risque important pour les usagers. Certains éléments essentiels à la gestion sécuritaire de la circulation piétonne sont absents accentuant ainsi les risques d'accidents des utilisateurs.

Le prestataire de services du SUM, en collaboration avec l'arrondissement, a élaboré un aménagement sécurisant le parc en réduisant la largeur de la rue du boulevard LaSalle sur environ 130 m, en déplaçant les accès au parc, avec l'ajout d'un arrêt (stop) à l'intersection des Oblats accompagné du déplacement des arrêts d'autobus et en ajoutant des saillies afin de sécuriser deux intersections soit sur Highland et des Oblats. Considérant la présence du parc et l'enjeu de sécurité s'ajoute également la réduction de la vitesse affichée de 40 km/h à 30 km/h,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200352 - 2025-07-24 (1257151028)

Octroyer un contrat à Charex Inc., pour des travaux de modifications géométriques et reconstruction de voirie et revêtement bitumineux sur les rues Charron, Serre et sur le boulevard LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 3 764 701,10 \$, taxes incluses (Contrat : 2 681 863,91 \$ + contingences : 536 372,78 \$ + incidences : 546 464,41 \$) - 4 soumissionnaires conformes - Appel d'offres public 863561, contrat R.B. 25-1962.

CA25 200201 - 2025-05-05 (1257151016)

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de Sécurisation du secteur du parc des Saints-Anges (SUM_LAS25-0923), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2024.

CM25 0309 - 2025-03-17 (1257889001)

Accepter les offres de services d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

DESCRIPTION

Les travaux prévus pour la sécurisation du secteur du parc des Saint-Anges a été octroyé à un entrepreneur conformément à la résolution CA25 200352, ainsi en coordination avec l'échéancier de ces travaux, l'arrondissement procédera à l'installation de la signalisation pour le panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue des Oblats et du boulevard LaSalle et la réduction de la vitesse de 40 km/h à 30 km/h face au parc des Saints-Anges

Conforme aux normes du MTMD, des panneaux indiquant la nouvelle signalisation à venir seront installés à l'endroit où les panneaux d'arrêt sont prévus 30 jours précédant leur implantation et des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés une fois les panneaux d'arrêt implantés et devront demeurer en place pendant minimalement 30 jours. Une signalisation de danger à proximité du parc ainsi qu'une réduction de la vitesse à 30 km/h sera également mise en place.

JUSTIFICATION

Le prestataire de services du SUM a fait un diagnostic des lieux ainsi que le plan concept de l'aménagement. Des visites de terrain, comptages de piétons et de véhicules par caméra, ainsi que des relevés de vitesse ont été réalisés sur le boulevard LaSalle afin de documenter les enjeux et de justifier les interventions proposées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts d'achat de la signalisation, de la main d'œuvre pour l'installation seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics. Le reste des travaux est financé par le SUM est exécuté tel que la résolution CA25 200352

MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en encourageant les déplacements actifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place de ce panneau d'arrêt et de la réduction de la vitesse contribuera à la sécurité des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis seront distribués au secteur affecté par les travaux»

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue des Oblats et du boulevard LaSalle et la réduction de la vitesse de 40 km/h à 30 km/h face au parc des Saints-Anges seront exécutés en coordination avec l'exécution du contrat des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, Soutien technique et
réalisation de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-25

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1257151030

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle:

- 1 sur le boulevard LaSalle
- 1 sur la terrasse Greenfeld
- 1 sur la rue Denise

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-26 09:57

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

De multiples requêtes ont été acheminées afin de procéder à l'implantation d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile des requérants.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, les requérants sont admissibles à l'installation de tels espaces.

- 1 sur le boulevard LaSalle
- 1 sur la terrasse Greenfeld
- 1 sur la rue Denise

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier LAVOIE-RIVARD
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-25

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 40.09
2025/09/08
19:00



Dossier # : 1257151031

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser le retrait d'espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle:

- 1 sur la rue Serre
- 1 sur la rue Lise

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-26 09:56

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Des requêtes nous ont été acheminées afin de retirer des espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite puisqu'ils ne sont plus nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Abroger CA24 200212 et CA11 200211

DESCRIPTION

Il est recommandé de retirer la signalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

JUSTIFICATION

Il est justifié de retirer la signalisation de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite étant donné qu'elle n'est plus nécessaire.

- 1 sur la rue Serre
- 1 sur la rue Lise

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de retraits de la signalisation caduque sont entièrement assumés par l'arrondissement de Lasalle qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier LAVOIE-RIVARD
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-25

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

**Dossier # : 1255459052**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal et de changer les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment situé au 117, rue Brosseau (lot 1 930 612).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003470836), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal et de changer les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment situé au 117, rue Brosseau (lot 1 930 612), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-27 13:27**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459052

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d agrandir le bâtiment principal et de changer les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment situé au 117, rue Brosseau (lot 1 930 612).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement (demande 3003470836) a été déposée le 17 octobre 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment principal et changer les matériaux de revêtement extérieur. Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis au chapitre 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment visé est localisé sur un terrain au bout de l'impasse de la rue Brosseau, entre l'avenue Lafleur et le parc Hayward. Construit en 1947 et situé au sein de la zone H04-42, le bâtiment d'implantation isolé est composé de deux (2) étages et possède un usage de la classe d'usages habitation unifamiliale (h1).

Doté d'un toit à deux faibles pentes, une forme atypique par rapport aux bâtiments voisins, le bâtiment est revêtu de briques rouges au rez-de-chaussée et d'aluminium à l'étage. À l'arrière du bâtiment, au rez-de-chaussée, il y a une terrasse construite sur une fondation en béton.

Les travaux prévus consistent à agrandir le bâtiment principal sur deux étages, directement au-dessus de cette terrasse. En plus de l'agrandissement, tous les revêtements extérieurs des façades seront remplacés par de nouveaux matériaux différents.

L'agrandissement sera revêtu d'un nouveau modèle de brique de couleur noire ainsi que de bois d'ingénierie de teinte gris brume. Il reprendra la forme du toit existant, tout en étant plus élevé que le bâtiment actuel. Sa façade latérale droite sera en saillie par rapport à la fondation existante, créant ainsi un nouveau volume distinct, décalé par rapport à celui du bâtiment existant.

Les revêtements extérieurs des murs existants seront également remplacés par le même

modèle de brique et de bois d'ingénierie, assurant une cohérence esthétique entre les deux parties du bâtiment.

Ces interventions visent à préserver l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment existant, tout en rehaussant son apparence. Elles proposent un traitement architectural d'une qualité égale ou supérieure à celle des bâtiments comparables du secteur, en respectant l'expression architecturale d'origine et en favorisant une approche contemporaine et distinctive.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : brique d'argile, modèle *ColbaltSmooth* du fabricant Meridian Brick, dimensions 7-1/2" x 3-1/2" x 2-1/2", teinte noire, ou équivalent;
- Revêtement léger : bois d'ingénierie, modèle *Maibec CanExel VStyle* du fabricant Maibec, dimensions 12' x 12" x 7/16", teinte gris brume, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 20 août 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent(e) de recherche

ENDOSSE PAR

Le : 2025-08-26

Pascal LAVOIE
Directeur



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 50.01

2025/09/08

19:00



Dossier # : 1256456008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-08-28 14:24

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1256456008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-28

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines